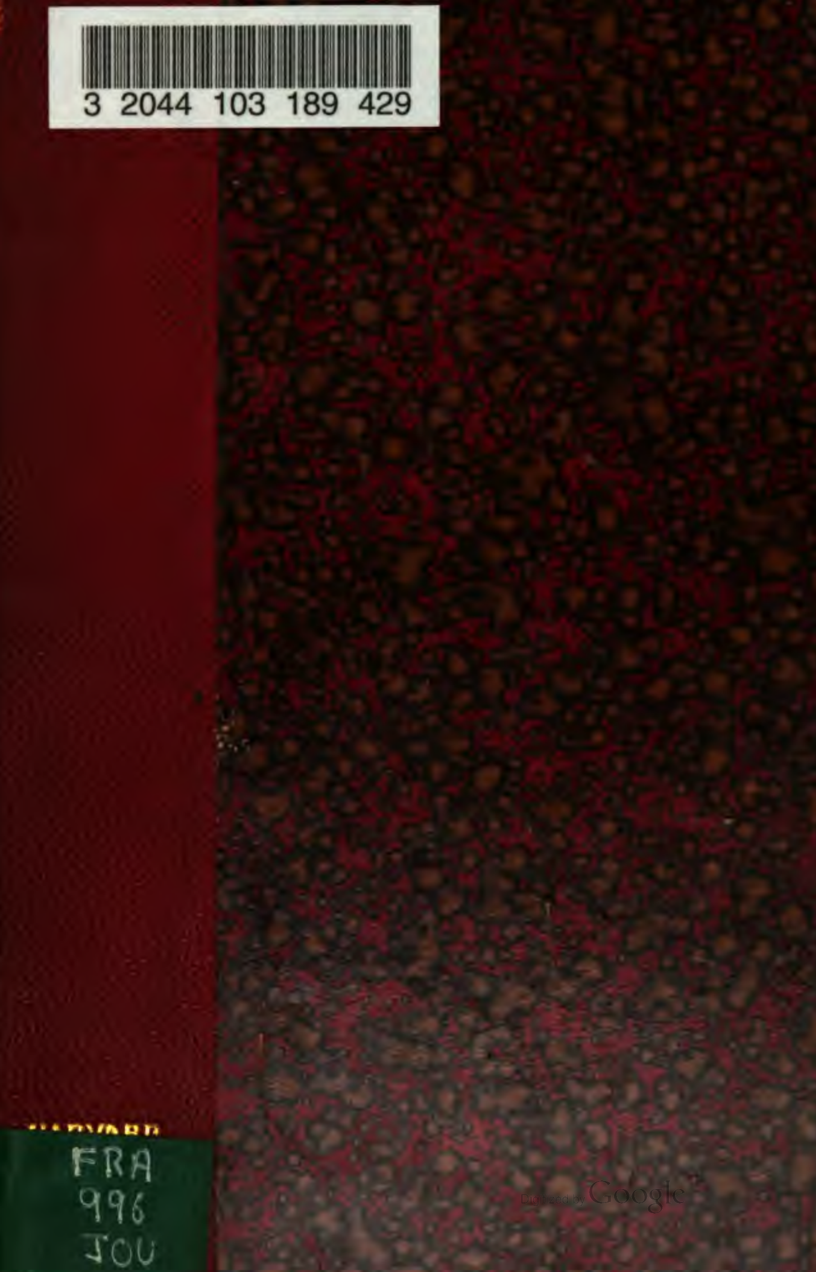

3 2044 103 189 429
FRA
996
JOU
Digitized by Google


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



JOURGNIAC SAINT-MÉARD

DEVANT LE

TRIBUNAL DE L'ABBAYE

Paris.—Typ. Alcan-Lévy, boulev. de Clichy, 62
ancien boulev. Pigalle, 50

JOURGNIAC
SAINT-MÉARD

DEVANT LE

TRIBUNAL DE L'ABBAYE

Jourgniac à Nancy
Mon agonie de trente-huit heures
Ordre du jour ou salmigondis
Pétition au duc de Bellune

PARIS
LIBRAIRIE DU PETIT JOURNAL
21, BOULEVARD MONTMARTRE, 21
—
1866



PRÉFACE

Voici notre seconde étape dans le champ révolutionnaire. Nous avons dit dans le Procès de Marie-Antoinette, *dont deux éditions n'ont pas épuisé le succès, à quel point de vue nous nous placions dans la réimpression de ces documents historiques. Nous voulons conserver aux événements, mille fois commentés depuis, leur physionomie originale, et, pour cela, nous respectons jusqu'au scrupule le style & la forme même des pièces que nous reproduisons.*

Notre affaire n'est pas de juger ni de discuter, mais de permettre au public de le faire en pleine connaissance de cause.

Jourgniac Saint-Méard est une figure peu importante de la Révolution, au point de vue politique. Il a été mis en relief, à l'improviste, par sa comparution bruyante devant le tribu-

nal de l'Abbaye, son acquittement & la publicité qu'il donna aux débats qui le renvoyèrent absous. La brochure qu'il écrivit aux jours de la plus grande fermentation populaire, est un témoignage de la liberté relative dont jouissait la Presse à l'époque de la Terreur. Marat trouva de la franchise dans l'aveu que fit Saint-Méard de ses anciens sentiments : « Je « ne suis ni Jacobin, ni Feuillant, dit-il ; j'étais « franc royaliste, et je le suis resté jusqu'au « dix août... »

Il ne faut pas oublier que cette déclaration fut faite à haute voix, dans la salle basse de l'Abbaye, mal éclairée par des quinquets fumeux, devant le tribunal singulier qui s'était constitué derrière une table couverte de verres & de bouteilles...

A ces mots hardis, un murmure s'éleva dans la salle; mais un des juges prit la parole & l'apaisa subitement :

« — Ce n'est pas pour juger les opinions, dit- « il, que nous sommes ici; c'est pour en juger « les résultats. »

Le compte-rendu du procès de Jourgniac Saint-Méard se vendit à plus de soixante mille

exemplaires & donna lieu à de nombreuses contrefaçons.

Nous en donnons la version la plus complète & la plus régulière. Nous avons cru ajouter à l'intérêt de cet étrange opuscule : « MON AGONIE DE 38 HEURES » *en donnant sur l'individualité un peu turbulente de Jourgniac quelques renseignements antérieurs & postérieurs à son arrestation.*

Ils sont extraits de documents authentiques & que nous avons entre les mains (1).

(1) *Voyez, à la fin de ce volume, au titre :* « Correspondance, » *une lettre relative au* « PROCÈS DE LOUIS XVI, » *que nous publierons dans le courant de l'année.*

JOURGNIAC SAINT-MÉARD

Jourgniac est un soldat qui a des prétentions littéraires. Il raconte lui-même qu'il s'appelle « Jourgniac » de son nom de famille & « Saint-Méard » de son nom de terre, bien que cette terre patronymique eût passé, depuis 1514, dans la famille de Chauveron.

Né à Bordeaux en 1746, il entre à vingt ans dans le régiment d'infanterie du roi, où il parcourt rapidement les grades de soldat, d'anspessade & de sergent. Neuf ans lieutenant, quatre ans aide-major, il est nommé capitaine en 1780, et c'est avec ce grade qu'il assiste aux débuts de la Révolution.

Quelques bouquets à Chloris, quelques opuscules, quelques productions légères signalent la jeunesse de Jourgniac, qui devient peu à peu sérieux avec les événements. En 1784, il vit le feu pour la première fois ; il s'agit d'un violent incendie qui dévorait à Nancy la maison de M. Laener. Jourgniac se fit remarquer par son

sangfroid et son intrépidité, et reçut les félicitations royales.

Le 10 novembre 1786, Jourgniac fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis au château de Varennes, près Fontainebleau. Bien que cette marque de distinction se fût un peu relevée de l'avilissement où elle était tombée sous Louis XV, alors qu'on l'achetait six louis dans les bureaux du ministère, elle était à peu près accordée à tous les officiers de bonne conduite qui s'avisaient de la demander.

Jourgniac fut donc admis dans les rangs de l'ordre.

La fermentation révolutionnaire ne tarda pas à pénétrer dans l'armée, et Jourgniac eut des désagréments dans sa compagnie. Bien que ses soldats l'aimassent assez, à cause de sa figure ouverte & de son air bon enfant, il eut maille à partir avec quelques-uns d'entre eux. Un des plus mutins , en réponse à des observations disciplinaires qu'il lui adressait, lui mit sous le nez la déclaration des « droits de l'homme, » et Jourgniac en fut atterré. La baïonnette devenait intelligente.

Pour réprimer les scènes d'insubordination qui devenaient fréquentes & rendaient le commandement impossible, on arrêta les mauavis

sujets & on les enferma dans les prisons de Nancy.

Il en résulta presque une révolte. Jourgniaç Saint-Méard, en présence de l'agitation croissante des soldats qu'il commandait, fit imprimer, à bon nombre d'exemplaires, un discours adressé aux chasseurs de sa compagnie (25 juillet 1790).

Nous ne publierons pas cette pièce un peu longue & tout à fait militaire. Jourgniac avait les « droits de l'homme » sur le cœur. Il rappelle à ses soldats que ces droits n'ont rien de commun avec leur engagement; qu'ils se sont obligés à faire le métier de soldat et non celui de législateur, et que les droits de l'homme n'en détruisent pas les devoirs.

Il discute les détails de l'affaire & les pièces de 6 francs remises à quelques esprits égarés pour les faire rentrer dans le devoir ; il rappelle le serment de la Fédération et la fidélité jurée à la nation, à la loi & au roi; il s'attendrit & se proclame le premier chasseur de sa compagnie; il affirme lui-même que ses soldats le chérissent & qu'il est un excellent capitaine; enfin, il fait vibrer, avec beaucoup d'effusion, les cordes du patriotisme & de la fraternité.

La récompense de ces belles paroles ne se fit pas attendre. Electrisés par tant d'éloquence,

les chasseurs de Jourgniac secouèrent le joug de l'obéissance royale & le proclamèrent général sur le grand chemin de Nancy à Lunéville.

Jourgniac n'était pas né pour les grandes choses. Deux jours après sa nomination, il quitta le service & déposa son épée, profitant des facilités de retraite que lui donnait la loi promulguée en 1790. Vers la fin de cette même année, il arrive à Paris & devient rédacteur du *Journal de la Cour & de la Ville,* qu'il dirige avec un nommé Gautier, jusqu'au 10 août suivant. Malgré les dénégations à peu près absolues que Jourgniac opposa à cette accusation devant le tribunal de l'Abbaye, le fait est certain, et lui-même l'avoua plus tard, en 1822. Il n'y avait alors aucun danger à le faire, et cependant notre capitaine en parle avec de singulières restrictions.

« Je me suis occupé de cette feuille, dit-il, de-
« puis le 1er octobre 1790 jusqu'au 10 août de
« si funeste mémoire. J'étais attaché à ce travail
« *par de puissantes raisons que je ne puis faire*
« *connaître*. J'exposais à chaque instant ma vie ;
« elle était à la pointe de mon épée ou au bout
« de mon pistolet ; et j'étais obligé d'éviter les
« mécontents & les assassins, en me barricadant
« chez moi ou en me cachant chez mes amis. »

Jourgniac exagère. Il n'a jamais été si re-

doutable ni si bien traqué. On l'a un peu arrêté, parce que c'était l'usage du temps & qu'il aimait à faire parler de lui.

Mais il s'est débattu comme un beau diable, et on l'a laissé partir. Dans le double rôle que nous allons lui voir remplir, en 1792 & en 1821, nous trouverons le dernier mot de son caractère. Intelligent & irrésolu, enthousiaste & défaillant, il ne sait ni s'attacher franchement aux nouvelles idées, ni les repousser ; il veut ménager la chèvre & le chou ; il essaie de se faire, sous la Révolution, une renommée de bon patriote; il se pose en fervent royaliste à la rentrée des Bourbons. Il veut être bien avec tous les partis, et tous les partis lui tournent le dos. En désespoir de cause, il fait un retour sur lui-même & fait graver son portrait en buste, le nez en l'air & la bouche ouverte, avec ces mots cruels :

JOURGNIAC SAINT-MÉARD, GOBE-MOUCHE.

Jourgniac a pressenti Chodruc-Duclos.

Laissons cette esquisse pour entrer hardiment dans le drame. J'ai dit un mot de la scène & du décor; voici les personnages :

Maillard, l'ancien huissier, est carrément ssis au milieu de douze camarades; quel-

ques-uns ont conservé leur tablier de travail & leurs manches retroussées. Ils sont sérieux & farouches; ils réfléchissent & boivent rarement. Ils sentent sur eux je ne sais quelle solennitê qui les étonne; ils entrevoient la responsabilité; ils soupçonnent la justice.

Des gardes à bonnets rouges, armés de piques, de sabres ou de fusils, gardent les portes & les passages. Dans la cour voisine, on exécute les jugements prononcés, et les gémissements des victimes arrivent jusqu'à l'audience.

C'est devant ce tribunal que nous verrons comparaître Jourgniac Saint-Méard.

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous allons lui céder la parole & reproduire fidèlement le livre dans lequel il a raconté ses malheurs.

MON AGONIE

DE

TRENTE-HUIT HEURES

MON AGONIE

DE

TRENTE-HUIT HEURES

OU RÉCIT

DE CE QUI M'EST ARRIVÉ, DE CE QUE J'AI
VU ET ENTENDU

Pendant ma Détention

DANS LA PRISON DE L'ABBAYE St-GERMAIN

Depuis le 22 Août jusqu'au 4 Septembre

PAR

JOURGNIAC SAINT-MÉARD
Ci-devant capitaine commandant des chasseurs
du régiment d'infanterie du roi.

> J'entends encor ses cris, ses lamentables cris.
> VOLT., *Mérope*.

HUITIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

Prix : 24 sous, franc de port pour les départemts.

A PARIS
CHEZ DESENNE, IMPRIMEUR - LIBRAIRE
Au Palais-Royal, nos 1 & 2

—

1792

AVERTISSEMENT

Accablé de questions & comblé de marques d'intérêt depuis ma sortie de prison, je ne peux mieux répondre aux unes & aux autres, qu'en retraçant ce qui s'est passé sous mes yeux & autour de moi, qu'en publiant les exécutions sanglantes dont j'ai failli être une des malheureuses victimes.

La principale raison qui me détermine à cette publication est de faire voir que, si le peuple est impétueux & irrésistible, lorsqu'il se croit trahi, il ne faut point pour cela désespérer de sa justice.

Je n'entrerai point dans le détail des causes qui, depuis M. Necker, de désastreuse mémoire, jusqu'à ceux qui, n'ayant subtilisé la confiance de la nation que pour la tromper, ont contribué à faire couler le sang français ; assez d'autres l'ont fait & le feront encore ; je me contenterai de

prouver à mes concitoyens, qu'avec le calme de l'innocence, soutenu par la présence d'esprit & une pleine confiance dans la justice du peuple, on est sûr de dérober sa tête à ses vengeances.

J'ai eu le temps de remarquer que quelques-uns de mes compagnons d'infortune n'ont pu proférer une parole pour leur justification, & peut-être ce silence a-t-il causé leur mort, qu'une contenance ferme & des réponses franches auraient pu détourner ; aussi, ma narration ne servît-elle qu'à sauver un seul homme, si de pareils événements pouvaient jamais se renouveler, je serais assez payé de ce que j'ai souffert & du sentiment douloureux avec lequel j'ai tracé cet écrit.

MON AGONIE

DE

TRENTE-HUIT HEURES

CHAPITRE PREMIER

QUATORZE HEURES AU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA COMMUNE.

Ce comité me fit arrêter le 22 août; je fus emmené à la mairie à neuf heures du matin. J'y restai jusqu'à onze heures du soir. Deux messieurs, sans doute membres de ce comité, me firent entrer dans une salle; un d'eux, accablé de fatigue, s'endormit. Celui qui ne dormait

pas me demanda si j'étais M. Jourgniac Saint-Méard.

Je répondis que oui, & l'interrogatoire continua ainsi :

Le Membre du comité. Asseyez-vous. Nous sommes tous égaux. Savez-vous pourquoi on vous a arrêté?

Jourgniac. Un de ceux qui m'ont conduit ici m'a dit qu'on me soupçonnait d'être le rédacteur d'un journal anti-constitutionnel.

Le M. Soupçonné n'est pas le mot, car je sais que le Gautier qui passe pour être le rédacteur du *Journal de la Cour et de la Ville*, est un homme de paille.

J. On a surpris votre facilité à croire, monsieur, car son existence physique est aussi facile à prouver que sa qualité de rédacteur.

Le M. Je dois croire...

J. Rien que la vérité, car vous êtes juste, puisque vous êtes juge; d'ailleurs, je donne ma parole d'honneur...

Le M. Eh! monsieur, il n'est plus question de parole d'honneur.

J. Tant pis, monsieur, car la mienne est bonne.

Le M. On vous accuse d'avoir été sur les frontières, il y a dix ou douze mois, d'y avoir fait des recrues que vous avez conduites aux émigrés.

A votre retour, on vous a arrêté, et vous vous êtes sauvé de prison.

J. S'il m'était permis de penser que ce fût une dénonciation sérieuse, je ne demanderais qu'une heure pour prouver que je ne suis pas sorti de Paris depuis vingt-trois mois. Et si...

Le M. Oh! je sais, monsieur, que vous avez de l'esprit, & que, par votre astuce, vous prouveriez...

J. Permettez-moi de dire que le mot astuce est de trop; il n'est question que d'absurdités, car nous ne parlons que des dénonciations qu'on a faites contre moi.

Le M. Connaissez-vous M. Durosoi, rédacteur de la *Gazette de Paris?*

J. Beaucoup de réputation, mais pas autrement; je ne l'ai même jamais vu.

Le M. Cela m'étonne, car on a trouvé dans ses papiers des lettres que vous lui avez écrites.

J. On n'en a trouvé qu'une, car je ne lui en ai écrit qu'une, par laquelle je lui annonçais l'envoi d'un discours que je fis aux chasseurs de ma compagnie, à l'époque de l'insurrection de la garnison de Nancy, et qu'il fit imprimer dans la *Gazette de Paris*. Voilà l'unique correspondance que j'ai eue avec lui.

Le M. Cela est vrai, et je dois même dire que cette lettre ne vous compromet pas.

J. Aucune de mes lettres, aucun de mes écrits & aucune de mes actions ne peuvent me compromettre.

Le M. Je vous ai vu chez madame Vaufleury; je vous ai vu aussi avec M. Peltier, rédacteur des *Actes des Apôtres*.

J. Cela doit être, car je vais souvent chez cette dame & je me promène quelquefois avec Peltier.

Le M. N'êtes-vous pas chevalier de Saint-Louis?

J. Oui, monsieur.

Le M. Pourquoi n'en portez-vous pas la croix?

J. La voilà; je l'ai toujours portée depuis six ans.

Le M. C'en est assez pour aujourd'hui... Je vais rendre compte au comité que vous êtes ici.

J. Faites-moi le plaisir de lui dire aussi que, s'il me rend justice, il me renverra libre, car je ne suis ni rédacteur, ni recruteur, ni conspirateur, ni dénonciateur.

Un moment après, trois soldats me firent signe de les suivre. Quand nous fûmes dans la cour, ils m'invitèrent à monter avec eux dans un fiacre, qui partit après avoir reçu l'ordre de nous mener à l'Hôtel du faubourg Saint-Germain.

CHAPITRE II

DIX JOURS A L'ABBAYE.

Arrivé à l'hôtel indiqué par mes compagnons de voyage, qui se trouva être la prison de l'Abbaye, ils me présentèrent, avec mon billet de logement, au concierge, qui, après m'avoir dit la phrase d'usage : « Il faut espérer que cela ne sera pas long, » me fit placer dans une grande salle qui servait de chapelle aux prisonniers de l'ancien régime. J'y comptai dix-neuf personnes, couchées sur des lits de sangle; on me donna celui de M. Dangremont, à qui l'on avait coupé la tête deux jours auparavant.

Le même jour, et dans le moment que nous allions nous mettre à table, M. Chantereine, colonel de la maison constitutionnelle du Roi, se donna trois coups de couteau, après avoir dit :

— Nous sommes tous destinés à être massacrés... Mon Dieu, je vais à vous!

Il mourut deux minutes après.

Le 23 août, je composai un mémoire, dans lequel je démasquai la turpitude de mes dénonciateurs; j'en envoyai des copies au ministre de la justice, à ma section, au comité de surveillance & à tous ceux que je savais prendre intérêt à l'injustice que j'éprouvais.

Vers cinq heures du soir, on nous donna pour compagnon d'infortune M. Durosoi, rédacteur de la *Gazette de Paris*. Aussitôt qu'il m'entendit nommer, il me dit, après les compliments d'usage :

— Eh! monsieur, que je suis heureux de vous trouver!... Je vous aime depuis longtemps, et je ne vous connais cependant que par l'affaire de Nancy; permettez à un malheureux, dont la dernière heure s'avance, d'épancher son cœur dans le vôtre.

Je l'embrassai. Il me fit ensuite lire une lettre qu'il venait de recevoir, et par laquelle une de ses amies lui mandait ceci :

« Mon ami, préparez-vous à la mort; vous êtes
« condamné, & demain... Je m'arrache l'âme;

« mais vous savez ce que je vous ai promis.
« Adieu. »

Pendant la lecture de cette lettre, je vis couler des larmes de ses yeux; il la baisa plusieurs fois & je l'entendis dire à demi-voix:

— Hélas! elle en souffrira bien plus que moi.

Il se coucha sur mon lit, et dégoûtés de parler des moyens qu'on avait employés pour nous accuser & pour nous arrêter, nous nous endormîmes. Dès la pointe du jour, il composa un mémoire pour sa justification, qui, quoiqu'écrit avec énergie & rempli de bonnes choses, ne produisit aucun effet favorable. Il eut la tête tranchée le lendemain à la guillotine.

Le 25 août, les commissaires de la prison nous permirent enfin de nous procurer les journaux du soir.

Un nouveau prisonnier nous en apporta plusieurs, un entre autres intitulé le *Courrier Français*, dans lequel je lus ce que mes lecteurs peuvent très-bien se dispenser de lire :

« MM. Saint-Méard & Beaumarchais ont été arrêtés; le premier était auteur du journal scandaleux qui paraissait sous le titre de *Journal de*

la Cour & de la Ville. Il a été capitaine au régiment du roi; et, ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il est propriétaire de la terre que le fameux Montaigne possédait près de Bordeaux. M. Saint-Méard jouit de plus de 40,000 livres de rentes. »

Je pardonne à ce fabricant de nouvelles de m'avoir donné cette terre, quoiqu'elle appartienne à M. de Ségur, et plus de 40,000 livres de rentes, quoique je n'en aie jamais eu la moitié, même avant la Révolution. Je fais plus; je ne suppose pas qu'il ait eu de mauvaises intentions; mais je ne peux pas croire qu'il en ait eu de bonnes, quand il choisissait le moment où j'étais sous le glaive de la loi, pour publier que j'étais journaliste anti-constitutionnel; car, quoiqu'il fût ci-devant journaliste feuillant, c'est-à-dire très-constitutionnel, il savait que le sieur Gautier était rédacteur du journal en question. Enfin, comment s'accordera-t-il, sur la fortune considérable qu'il m'a donnée, avec l'auteur des *Révolutions de Paris,* qui assure que je travaillais à ce journal pour gagner ma vie? S'il avait ajouté à cette balourdise que je n'avais jamais travaillé pour la faire arracher à personne, il aurait dit une vérité, et je lui aurais pardonné ce mensonge.

On avait placé dans la sacristie de la chapelle,

qui nous servait de prison, un capitaine du régiment des gardes-suisses, nommé Reding, qui, lors de l'affaire du 10 août, reçut un coup de feu, dont il eut le bras cassé; il avait en outre reçu quatre coups de sabre sur la tête. Quelques citoyens le sauvèrent & le portèrent dans un hôtel garni, dont on fut l'arracher pour le constituer prisonnier à l'Abaye, où on lui remit le bras pour la seconde fois. J'ai été étonné bien souvent dans le cours de ma vie, mais jamais autant qu'en regardant une sorte de garde-malade placée près de lui; je reconnus en elle une personne avec laquelle j'avais été intimement lié pendant douze ans. Les particularités de cette anecdote incroyable n'ayant rien de commun avec ma narration, je passe à l'ordre de mon récit.

Le 26 août, à minuit, un officier municipal entra dans notre chambre, pour inscrire nos noms & le jour où nous avions été arrêtés. Il nous fit espérer que la municipalité enverrait le lendemain des commissaires, pour faire sortir ceux contre lesquels il n'y avait que des dénonciations vagues. Cette annonce me fit passer une bonne nuit, mais elle ne se réalisa pas; au contraire, le nombre des prisonniers ne fit qu'augmenter.

Le 27 août, nous entendîmes le bruit d'un

coup de pistolet qu'on tira dans l'intérieur de la prison; aussitôt on court précipitamment dans les escaliers & les corridors; on ouvre & on ferme avec vivacité des serrures & des verroux; on entre dans notre chambre, et l'un de nos guichetiers, après nous avoir comptés, nous dit d'être tranquilles, que le danger était passé. Voilà tout ce qu'a voulu nous dire, sur cet événement, ce brusque & taciturne personnage.

Le 28 & le 29 août, nous ne fûmes distraits que par l'arrivée des voitures qui amenaient à chaque instant des prisonniers. Nous pouvions les voir d'une tourelle qui communiquait dans notre chambre & dont les fenêtres donnaient sur la rue Sainte-Marguerite. Nous avons payé bien cruellement par la suite le plaisir que nous avions d'entendre & d'apercevoir ce qui se passait sur la place, dans la rue, et surtout vis-à-vis le guichet de notre prison.

Le 30 août, à onze heures du soir, on fit coucher dans notre chambre un homme âgé d'environ quatre-vingts ans; nous apprîmes le lendemain que c'était le sieur Cazotte, auteur du poème d'*Olivier*, du *Diable amoureux*, etc. La gaîté un peu folle de ce vieillard, sa façon de parler orientale fit diversion à notre ennui; il

cherchait très-sérieusement à nous persuader, par l'histoire de Caïn & d'Abel, que nous étions bien plus heureux que ceux qui jouissaient de la liberté. Il paraissait très-fâché que nous eussions l'air de n'en rien croire; il voulait absolument nous faire convenir que notre situation n'était qu'une émanation de l'Apocalypse, etc., etc... Je le piquai au vif en lui disant que, dans notre position, on était beaucoup plus heureux de croire à la prédestination qu'à tout ce qu'il disait. Deux gendarmes qui vinrent le chercher pour le conduire au tribunal criminel terminèrent notre discussion.

Je ne perdais pas un instant pour me procurer les attestations qui pouvaient me servir à prouver les vérités que j'avançais dans mon Mémoire. J'étais aidé par un ami, mais par un ami comme il n'y en a plus, qui, pendant que mes compagnons d'infortune étaient abandonnés des leurs, travaillait jour & nuit pour me rendre service. Il oubliait que, dans un moment de fermentation & de méfiance, il pouvait courir les mêmes risques que moi, qu'il se rendait suspect en s'intéressant à un prisonnier suspecté; rien ne le retenait, et il m'a bien prouvé la vérité de ce proverbe : « L'adversité est la pierre de touche des amis. » C'est, en grande partie, à ses soins & à son zèle que je suis redevable de la vie. Je dois

au public, à moi-même & à la vérité de nommer ce brave homme; c'est M. Teyssier, négociant, rue Croix-des-Petits-Champs.

Les derniers jours du mois d'août me rappelèrent la cruelle situation où je m'étais trouvé à l'affaire de Nancy; je faisais travailler mon imagination pour comparer les risques que je courais avec ceux que j'avais courus les mêmes jours, lorsque l'armée, composée des régiments du roi, de Mestre-de-Camp, de Châteauvieux & de quelques bataillons de gardes nationaux, me nomma son général & me força de la conduire à Lunéville, pour enlever aux carabiniers le général Malseigne.

Le 1er septembre, on fit sortir de prison trois de nos camarades, qui furent bien moins étonnés de leur délivrance qu'ils ne l'avaient été de leur arrestation, car ils étaient les plus zélés patriotes de leurs sections. On en fit sortir quelques autres des chambres voisines, notamment M. de Jaucourt, membre de l'Assemblée législative, qui, quelque temps avant, avait donné sa démission de député.

CHAPITRE III

COMMENCEMENT DE MON AGONIE DE TRENTE-HUIT HEURES.

Le dimanche, 2 septembre, notre guichetier servit notre dîner plus tôt que de coutume; son air effaré, ses yeux hagards nous firent présager quelque chose de sinistre.

A deux heures, il rentra; nous l'entourâmes; il fut sourd à toutes nos questions, et après qu'il eut, contre son ordinaire, ramassé tous les couteaux que nous avions soin de placer dans nos serviettes, il fit sortir brusquement la garde-malade de l'officier suisse Reding.

A deux heures & demie, le bruit effroyable que faisait le peuple fut épouvantablement augmenté par celui des tambours qui battaient la générale, par les trois coups de canon d'alarme & par le tocsin qu'on sonnait de toutes parts.

Dans ces moments d'effroi, nous vîmes passer trois voitures, escortées par une foule innombrable de femmes & d'hommes furieux, qui criaient : « A la Force! à la Force! »

Nous ne savions pas encore que ces mots : « A la Force! » étaient l'avertissement qu'on donnait quand on envoyait des victimes à la mort.

On les conduisait au cloître de l'Abbaye, dont on avait fait des prisons pour les prêtres.

Un instant après, nous entendîmes dire qu'on venait de massacrer tous les évêques & autres ecclésiastiques qui, disait-on, avaient été parqués dans cet endroit.

Vers quatre heures, les cris déchirants d'un homme qu'on hachait à coups de sabre nous attirèrent à la fenêtre de la tourelle; et nous vîmes, vis-à-vis le guichet de notre prison, le corps d'un homme étendu mort sur le pavé; un instant après, on en massacra un autre; ainsi de suite.

Il est de toute impossibilité d'exprimer l'horreur du profond & sombre silence qui régnait pendant ces exécutions; il n'était interrompu que par les cris de ceux qu'on immolait & par les coups de sabre qu'on leur donnait sur la tête. Aussitôt qu'ils étaient terrassés, il s'élevait un murmure, renforcé par des cris de : « Vive la

Nation! » mille fois plus effrayants pour nous que l'horreur du silence.

Dans l'intervalle d'un massacre à l'autre, nous entendions dire sous nos fenêtres :

« Il ne faut pas qu'il en échappe un seul; il faut les tuer tous, et surtout ceux qui sont dans la chapelle, où il n'y a que des conspirateurs. »

C'était de nous qu'on parlait, et je crois qu'il est inutile d'affirmer que nous avons envié bien des fois le bonheur de ceux qui étaient renfermés dans les plus sombres cachots.

Tous les genres d'inquiétude les plus effrayants nous tourmentaient & nous arrachaient à nos lugubres réflexions; les moments de silence de la rue étaient interrompus par le bruit qui se faisait dans l'intérieur de la prison.

A cinq heures, plusieurs voix appelèrent fortement M. Cazotte; un instant après, nous entendîmes sur les escaliers une foule de personnes qui parlaient fort haut, des cliquetis d'armes, des cris d'hommes & de femmes. C'était ce vieillard, suivi de sa fille, qu'on entraînait. Lorsqu'il fut hors du guichet, cette courageuse enfant se précipita au cou de son père. Le peuple, touché de ce spectacle, demanda sa grâce & l'obtint.

Vers sept heures, nous vîmes entrer deux hommes, dont les mains ensanglantées étaient armées de sabres; ils étaient conduits par un guichetier qui portait une torche et qui leur indiqua le lit de l'infortuné Reding.

Dans ce moment affreux, je lui serrais la main & je cherchais à le rassurer.

Un de ces hommes (je suis parvenu à le connaître depuis que je suis sorti de prison. Il y a apparence qu'il avait de bonnes intentions, car je sais qu'il a sauvé la vie à un jeune homme de Besançon, prisonnier dans la chambre où j'étais), un de ces hommes, dis-je, fit un mouvement pour l'enlever; mais ce malheureux l'arrêta en lui disant d'une voix mourante :

— Eh ! monsieur, j'ai assez souffert; je ne crains pas la mort; par grâce, donnez-la-moi ici.

Ces paroles le rendirent immobile, mais son camarade, en le regardant & en lui disant : « Allons! » le décida. Il enleva Reding, le mit sur ses épaules & fut le porter dans la rue, où il reçut la mort... J'ai les yeux si pleins de larmes que je ne vois plus ce que j'écris.

Nous nous regardions sans proférer une parole; nous nous serrions les mains; nous nous embrassions. Pâles, dans un morne silence & les yeux fixes, nous regardions le pavé de notre prison que la lune éclairait, dans l'intervalle de

l'ombre formée par les triples barreaux de nos fenêtres. Mais bientôt les cris des nouvelles victimes nous rendaient notre première agitation & nous rappelaient les dernières paroles que prononça M. Chantereine, en se plongeant un couteau dans le cœur : « Nous sommes tous destinés à être massacrés ! »

A minuit, dix hommes, le sabre à la main, précédés par deux guichetiers qui portaient des torches, entrèrent dans notre prison & nous ordonnèrent de nous mettre chacun au pied de notre lit. Après qu'ils nous eurent comptés, ils nous dirent que nous répondions les uns des autres, et jurèrent que s'il en échappait un seul, nous serions tous massacrés, sans être entendus par M. le président. Ces derniers mots nous donnèrent une lueur d'espoir, car nous ne savions pas encore si nous serions entendus avant d'être tués.

Le lundi, 3 septembre, à deux heures du matin, on enfonça à coups redoublés une des portes de la prison ; nous pensâmes d'abord que c'était celle du guichet qu'on brisait pour venir nous massacrer dans nos chambres ; mais nous fûmes un peu rassurés quand nous entendîmes dire, sur l'escalier, que c'était celle d'un cachot où quelques prisonniers s'étaient barricadés.

Peu après, nous apprîmes qu'on avait égorgé tous ceux qu'on y avait trouvés.

A dix heures, l'abbé l'Enfant, confesseur du roi, et l'abbé de Chapt-Rastignac parurent dans la tribune de la chapelle qui nous servait de prison, et dans laquelle ils étaient entrés par une porte qui donnait sur l'escalier. Ils nous annoncèrent que notre dernière heure approchait & nous invitèrent à nous recueillir pour recevoir leur bénédiction.

Un mouvement électrique, qu'on ne peut définir, nous précipita tous à genoux, et, les mains jointes, nous la reçûmes.

Ce moment, quoique consolant, fut un des plus douloureux que nous ayons éprouvés.

A la veille de paraître devant l'Être-Suprême, agenouillés devant deux de ses ministres, nous présentions un spectacle indéfinissable. L'âge de ces deux vieillards, leur position au-dessus de nous, la mort planant sur nos têtes & nous environnant de toutes parts, tout répandait sur cette cérémonie une teinte auguste & lugubre; elle nous rapprochait de la divinité; elle nous rendait le courage; tout raisonnement était suspendu, et le plus froid & le plus incrédule en reçut autant d'impression que le plus ardent & le plus sensible.

Une demi-heure après, ces deux prêtres furent massacrés, et nous entendîmes leurs cris.

Quel est l'homme qui lira les détails suivants, sans que ses yeux se remplissent de larmes, sans éprouver les crispations & les frémissements de la mort? Quel est celui dont les cheveux ne se dresseront pas d'horreur?

Notre occupation la plus importante était de savoir quelle serait la position que nous devions prendre pour recevoir la mort le moins douloureusement possible, quand nous entrerions dans le lieu du massacre. Nous envoyions de temps à autre quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle, pour nous instruire de celle que prenaient les malheureux qu'on immolait, et pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient les mains souffraient beaucoup plus longtemps, parce que les coups de sabre étaient amortis avant de porter sur la tête; il y en avait même dont les mains & les bras tombaient avant le corps, et ceux qui les plaçaient derrière le dos devaient souffrir beaucoup moins.

C'était sur ces horribles détails que nous délibérions. Nous calculions les avantages de cette dernière position, et nous nous conseillions réci-

proquement de la prendre quand notre tour d'être massacré serait venu...

Vers midi, accablé, anéanti par une agitation plus que naturelle, absorbé par des réflexions dont l'horreur était inexprimable, je me jetai sur un lit & je m'endormis profondément. Tout me fait croire que je dois mon existence à ce moment de sommeil.

Il me sembla que je paraissais devant le redoutable tribunal qui devait me juger; on m'écoutait avec attention, malgré le bruit affreux du tocsin & les cris que je croyais entendre. Mon plaidoyer fini, on me renvoyait libre.

Ce rêve fit une impression si bienfaisante sur mon esprit, qu'il dissipa totalement mes inquiétudes, et je me réveillai avec un pressentiment qu'il se réaliserait.

J'en racontai les particularités à mes compagnons d'infortune, qui furent étonnés de l'assurance que je conservai, depuis ce moment jusqu'à celui où je comparus devant mes terribles juges.

A deux heures, on fit une proclamation, que le peuple eut l'air d'écouter avec défaveur; un instant après, des curieux, ou peut-être des gens qui voulaient nous indiquer des moyens de nous sauver, placèrent une échelle contre la fenêtre de notre chambre; mais on les empêcha

d'y monter, en criant : « A bas! à bas! c'est pour leur porter des armes. »

Tous les tourments de la soif la plus dévorante se joignaient aux angoisses que nous éprouvions à chaque minute.

Enfin, notre guichetier Bertrand parut seul, et nous obtînmes qu'il nous donnerait une cruche d'eau; nous la bûmes avec d'autant plus d'avidité qu'il y avait vingt-six heures que nous n'avions pu en obtenir une seule goutte. Nous parlâmes de cette négligence à un fédéré, qui vint avec d'autres personnes faire la visite de notre prison; il en fut indigné à tel point, qu'il nous demanda le nom du guichetier, en nous assurant qu'il allait l'exterminer. Il l'aurait fait, car il le disait; et ce ne fut qu'après bien des supplications que nous obtînmes sa grâce.

C'était la faute des circonstances & non la sienne, ni celle du concierge, le citoyen Lavaquerie, qui, pendant que j'ai été détenu à l'Abbaye, a rempli les devoirs que l'humanité impose à un honnête homme.

Ce petit adoucissement fut bientôt troublé par des cris plaintifs que nous entendîmes au-dessus de nous. Nous nous aperçûmes qu'ils venaient de la tribune; nous en avertissions tous ceux qui passaient sur les escaliers. Enfin, on entra dans cette tribune, et l'on nous dit que c'était un jeune

officier qui s'était fait plusieurs blessures, dont pas une n'était mortelle, parce que la lame du couteau dont il s'était servi, étant arrondie par le bout, n'avait pu pénétrer suffisamment. Cela ne servit qu'à hâter le moment de son supplice.

A huit heures, l'agitation du peuple se calma, et nous entendîmes plusieurs voix crier : « Grâce! grâce pour ceux qui restent! »

Ces mots furent applaudis, mais faiblement. Cependant une lueur d'espoir s'empara de nous; quelques-uns même crurent leur délivrance si prochaine, qu'ils avaient déjà mis leur paquet sous le bras; bientôt de nouveaux cris de mort nous replongèrent dans nos angoisses.

J'avais formé une liaison particulière avec le sieur Maussabré, qu'on n'avait arrêté que parce qu'il avait été aide-de-camp de M. de Brissac.

Il avait souvent donné des preuves de courage, mais la crainte d'être assassiné lui avait comprimé le cœur. J'étais cependant parvenu à dissiper un peu ses inquiétudes, lorsqu'il vint se jeter dans mes bras en disant :

— Mon ami, je suis perdu; je viens d'entendre prononcer mon nom dans la rue.

J'eus beau lui dire que c'était peut-être des personnes qui s'intéressaient à lui, que d'ailleurs la peur ne guérissait de rien, qu'au contraire, elle pourrait le perdre; tout fut inutile. Il avait

perdu la tête au point que, ne trouvant pas à se cacher dans la chapelle, il monta dans la cheminée de la sacristie, où il fut arrêté par des grilles, qu'il eut la folie d'essayer de casser avec sa tête. Nous l'invitâmes à descendre. Après bien des difficultés, il revint avec nous; mais sa raison ne revint pas. C'est ce qui a causé sa mort, dont je parlerai plus loin.

Le sieur Emard, qui, la veille, m'avait donné des renseignements pour faire un testament olographe, me fit part des motifs pour lesquels on l'avait arrêté. Je les trouvai si injustes que, pour lui donner une preuve de la certitude où j'étais qu'il ne périrait pas, je lui fis présent d'une médaille d'argent, en le priant de la conserver pour me la montrer dans dix ans. S'il lit cet article, il se rappellera sa promesse. Si nous ne nous sommes pas vus, ce n'est pas ma faute, car je ne sais où le trouver, et il sait où je suis.

A onze heures, dix personnes, armées de sabres & de pistolets, nous ordonnèrent de nous mettre à la file les uns des autres & nous conduisirent dans le second guichet, placé à côté de celui où était le tribunal qui allait nous juger.

Je m'approchai avec précaution d'une des sentinelles qui nous gardaient, et je parvins peu à peu à lier conversation avec lui.

Il me dit, dans un baragouin qui me fit com-

prendre qu'il était Provençal ou Languedocien, qu'il avait servi huit ans dans le régiment Lyonnais. Je lui parlai patois; cela parut lui faire plaisir, et l'intérêt que j'avais à lui plaire me donna une éloquence gasconne si persuasive, que je parvins à l'intéresser, au point d'obtenir de lui ces mots, qu'il est impossible d'apprécier quand on n'a pas été dans la position où j'étais.

— *Né té counéchi pas, mé pértant né pénsi pas qué siasqué un tréste; au countrairi, té crési un boun gouyat* (1).

Je puisai dans mon imagination tout ce qu'elle put me fournir pour le confirmer dans cette bonne opinion ; j'y réussis, car j'obtins encore qu'il me laisserait entrer dans le redoutable guichet, pour voir juger un prisonnier.

J'en vis juger deux, dont un fournisseur de la bouche du roi, qui, étant accusé d'être du complot du 10 août, fut condamné & exécuté. L'autre, qui pleurait & qui ne prononçait que des mots entrecoupés, était déjà déshabillé & allait partir pour *la Force*, lorsqu'il fut reconnu par un ouvrier de Paris, qui attesta qu'on le prenait pour un autre. Il fut renvoyé à plus ample in-

(1) Je ne te connais pas, mais pourtant je ne pense pas que tu sois un traître; au contraire, je te crois un bon enfant.

formé. J'appris depuis qu'il avait été proclamé innocent.

Ce que je venais de voir fut un trait de lumière qui m'éclaira sur la tournure que je devais donner à mes moyens de défense.

Je rentrai dans le second guichet, où je vis quelques prisonniers qu'on venait d'amener du dehors. Je priai mon Provençal de me procurer un verre de vin. Il allait le chercher, lorsqu'on lui dit de me reconduire dans la chapelle, où je revins, sans avoir pu découvrir le motif pour lequel on nous avait fait descendre; j'y trouvai dix nouveaux prisonniers, qui remplaçaient cinq des nôtres, précédemment jugés.

Je n'avais pas de temps à perdre pour composer un nouveau Mémoire; j'y travaillais, bien convaincu qu'il n'y avait que la fermeté & la franchise qui pouvaient me sauver, lorsque je vis entrer mon Provençal, qui dit au guichetier :

— *Bacle la porte à la tournante sulément, & atténd mé en déhore* (1).

Puis, il s'approcha de moi & me dit, après m'avoir touché la main :

— *Béni pér tu. Baqui lou bin qué mas démandat; béü* (2).

(1) Ferme la porte seulement à clef, et attends-moi en dehors.

(2) Je viens pour toi. Voilà le vin que tu m'as demandé; bois...

J'en avais bu plus de la moitié, lorsqu'il mit la main sur la bouteille & me dit :

— *Sacristi! moun amic! coume y bas; n'en boli pér you; à ta santat...* (1).

Il but le reste.

— *Né podi pas damora dan tu loun tén, mé rapélé-té dé cé qué té disi. Si ses un caloutin, ou bé un counspiratur dou castél dé mousu Bétot, sias flambat; mé si né sias pas un tréste, nage pas po; te réspoundi dé ta bisto* (2).

— *Eh! moun amic, suy bien sur dé nesta pas accusat dé tout aco; mé passi pér esta un tantinét aristoucrate* (3).

— *Coy.ré caco; les juges sabent bé qui a d'ounestés gens pértout. Lou président es un hounéste homme, qué n'es pas un sot* (4).

(1) Sacristi! mon ami, comme tu y vas! j'en veux pour moi. A ta santé.....

(2) Je ne peux pas demeurer longtemps avec toi, mais rappelle-toi de ce que je te dis : Si tu es un jésuite ou un conspirateur du château de M. Véto, tu es flambé; mais si tu n'es pas un traître, n'aie pas peur; je te réponds de ta vie.

(3) Eh! mon ami, je suis bien sûr de n'être pas accusé de tout cela, mais je passe pour être un peu aristocrate.

(4) Ce n'est rien que cela; les juges savent bien qu'il y a d'honnêtes gens partout. Le président est un honnête homme, qui n'est pas un sot.

— *Fasei mé lou plaisei dé préga los juges de m'escouta, né damandi caco* (1).

— *Lou siras, t'en respoundi. Arça, adissias, amic; du couragé; m'en bau à mon poste. Taquerey dé fa béni toun tour lou pu leou que sira poussible. Embrasse-mé; suy à tu dé boun co* (2).

Nous nous embrassâmes et il sortit.

Il faut avoir été prisonnier à l'Abbaye, le 3 septembre 1792, pour sentir l'influence qu'eut cette petite conversation sur mes espérances et combien elle les ranima.

Vers minuit, le bruit déplorable qu'on n'avait pas cessé de faire depuis trente-six heures, commença à s'apaiser; nous pensâmes que nos juges & leur pouvoir exécutif (c'est ainsi qu'on nommait les *Tueurs*), excédés de fatigue, ne nous jugeraient que lorsqu'ils auraient pris quelque repos. Nous étions occupés à arranger nos lits, lorsqu'on fit au dehors une nouvelle proclamation, qui fut huée généralement.

(1) Fais-moi le plaisir de prier les juges de m'écouter; je ne leur demande que cela.

(2) Tu le seras, je t'en réponds. Or ça, adieu, mon ami; du courage. Je vais m'en retourner à mon poste; je tâcherai de faire venir ton tour le plus tôt qu'il me sera possible. Embrasse-moi; je suis à toi de bon cœur.

Peu après, un homme demanda la parole au peuple, et nous lui entendîmes dire très-distinctement :

— Les prêtres & les conspirateurs qui restent, et qui sont là, ont graissé la patte des juges; voilà pourquoi ils ne les jugent pas.

A peine eut-il achevé de parler, qu'il nous sembla entendre qu'on l'assommait.

L'agitation du peuple devint d'une véhémence effroyable. Le bruit augmentait à chaque instant, et la fermentation était à son comble, lorsqu'on vint chercher M. Défontaine, ancien garde du corps, dont bientôt après nous entendîmes les cris de mort. Peu après on arracha encore de nos bras deux de nos camarades, ce qui me fit pressentir que mon heure fatale approchait.

On vint aussi chercher un officier supérieur de la nouvelle maison du roi, de la part d'un des commissaires de la commune, qui était dans une chambre au-dessus de la nôtre. Nous demandâmes la même faveur, mais inutilement.

Enfin, le mardi, à une heure du matin, après avoir souffert une agonie de trente-sept heures, qu'on ne peut comparer à rien, pas même à la mort; après avoir bu mille & mille fois le calice d'amertume, la porte de ma prison s'ouvre; on m'appelle, je parais. Trois hommes me saisissent & m'entraînent dans l'affreux guichet.

CHAPITRE IV

DERNIÈRE CRISE DE MON AGONIE.

A la lueur de deux torches, j'aperçus le terrible tribunal qui allait me donner la vie ou la mort.

Le président, en habit gris, un sabre à son côté, était debout, appuyé contre une table, sur laquelle on voyait des papiers, une écritoire, des pipes & quelques bouteilles.

Cette table était entourée par dix personnes, assises ou debout; deux étaient en veste & en tablier; d'autres personnes dormaient, étendues sur des bancs. Deux hommes en chemise, teints de sang, le sabre à la main, gardaient la porte du guichet; un vieux guichetier avait la main sur les verroux.

En présence du président, trois hommes te-

4

naient un prisonnier qui paraissait âgé de 60 ans.

On me plaça dans un coin du guichet; mes gardiens croisèrent leurs sabres sur ma poitrine & m'avertirent que, si je faisais le moindre mouvement pour m'évader, ils me poignarderaient.

Je cherchais des yeux mon Provençal, lorsque je vis deux gardes nationaux présenter au président une réclamation de la section de la Croix-Rouge, en faveur du prisonnier qui était vis-à-vis de lui. Il leur dit que ces demandes étaient inutiles pour les traîtres.

Alors le prisonnier s'écria :

— C'est affreux; votre jugement est un assassinat.

Le président répondit :

— J'en ai les mains lavées. Conduisez M. Maillé.

Ces mots prononcés, on poussa l'homme dehors, et je le vis massacrer par l'ouverture de la porte du guichet.

Je crus m'apercevoir que le président prononçait cet arrêt à contre-cœur; plusieurs *Tueurs* étaient entrés dans le guichet & y causaient beaucoup de fermentation.

Je me suis trouvé souvent dans des positions dangereuses, et j'ai toujours eu le bonheur de savoir maîtriser mon âme; mais dans celle-ci

l'effroi inséparable de ce qui se passait autour de moi m'aurait fait succomber, sans ma conversation avec le Provençal, et surtout sans mon rêve qui me revenait toujours à l'imagination.

Le président s'assit pour écrire, et après qu'il eut apparemment enregistré le nom du malheureux qu'on expédiait, je l'entendis dire :

— A un autre.

Aussitôt je fus traîné devant cet expéditif & sanglant tribunal, en présence duquel la meilleure protection était de n'en point avoir, et où toutes les ressources de l'esprit étaient nulles, si elles n'étaient pas fondées sur la vérité.

Deux de mes gardes me tenaient chacun par une main, et le troisième par le collet de mon habit.

Le Président, m'adressant la parole : Votre nom, votre profession?

Un des juges. Le moindre mensonge vous perd.

Réponse. On me nomme Jourgniac Saint-Méard ; j'ai servi vingt-cinq ans en qualité d'officier, et je comparais à votre tribunal avec l'assurance d'un homme qui n'a rien à se reprocher, et qui, par conséquent, ne mentira pas.

Le Président : C'est ce que nous allons voir ; un moment.

Il regarda les écrous & les dénonciations, qu'il fit ensuite passer aux juges.

Le P. Savez-vous quels sont les motifs de votre arrestation?

R. Oui, monsieur le président, et je peux croire, d'après la fausseté des dénonciations faites contre moi, que le Comité de surveillance de la Commune ne m'aurait pas fait emprisonner sans les précautions que le salut du peuple lui commandait de prendre.....

A mon grand déplaisir, on détournait souvent l'attention du président & des juges. On leur parlait à l'oreille; on leur portait des lettres, une entr'autres qu'on remit au président, et qu'on avait trouvée dans la poche de M. Valcroissant, maréchal de camp, adressée à M. Servant, ministre de la guerre. Je continuai :

— On m'accuse d'être rédacteur d'un journal anti-feuillant, intitulé *Journal de la Cour et de la Ville*. La vérité est que cela n'est pas. C'est un nommé Gautier, dont le signalement ressemble si peu au mien, que ce n'est que par méchanceté qu'on peut m'avoir pris pour lui, et si je pouvais fouiller dans ma poche...

Je fis un mouvement inutile pour prendre mon portefeuille; un des juges s'en aperçut & dit à ceux qui me tenaient :

— Lâchez monsieur.

Alors, je posai sur la table les attestations de

plusieurs commis, facteurs, marchands & propriétaires de maisons chez lesquels Gautier logeait, qui prouvaient qu'il était rédacteur de ce journal & seul propriétaire.

Un des juges. Mais enfin, il n'y a pas de feu sans fumée; il faut dire pourquoi l'on vous accuse de cela.

R. C'est ce que j'allais faire. Vous savez, messieurs, que ce journal était une espèce de tronc, dans lequel on déposait les calembours, quolibets, épigrammes, plaisanteries bonnes ou mauvaises qui se faisaient à Paris & dans les quatre-vingt-trois départements. Je pourrais dire que je n'en ai jamais fait pour ce journal, puisqu'il n'existe aucun manuscrit de ma main; mais ma franchise, qui m'a toujours bien servi, me servira encore aujourd'hui, et j'avouerai que la gaîté de mon caractère m'inspirait souvent des idées plaisantes que j'envoyais au sieur Gautier. Voilà, messieurs, le simple fondement de cette grande dénonciation, qui est aussi absurde que celle dont je vais parler est monstrueuse. On m'accuse encore d'avoir été aux frontières, d'y avoir fait des recrues & de les avoir conduites aux émigrés.

Il s'éleva un murmure général qui ne me déconcerta pas, et je dis en haussant la voix :

— Eh! messieurs, messieurs! j'ai la parole; je prie M. le président de vouloir bien me la maintenir; jamais elle ne m'a été plus nécessaire.

Presque tous les juges dirent en riant :

— C'est juste, c'est juste; silence.

— Mon dénonciateur est un monstre; je vais prouver cette vérité à des juges que le peuple n'aurait pas choisis, s'il ne les avait pas crus capables de discerner l'innocent d'avec le coupable. Voilà, messieurs, des certificats qui prouvent que je ne suis pas sorti de Paris depuis vingt-trois mois. Voilà trois déclarations des maîtres de maison chez lesquels j'ai logé depuis ce temps, qui attestent la même chose.

On était occupé à examiner ces pièces, lorsque nous fûmes interrompus par l'arrivée d'un prisonnier qui prit ma place devant le président. Ceux qui le tenaient dirent que c'était encore un prêtre qu'on avait déniché dans la chapelle. Après un fort court interrogatoire, il fut envoyé à *la Force*. Il jeta son bréviaire sur la table & fut entraîné hors du guichet, où il fut massacré.

Cette expédition faite, je reparus devant le tribunal.

Un des juges. Je ne dis pas que vos certificats soient faux, mais qui nous prouvera qu'ils sont vrais?

R. Votre réflexion est juste, monsieur, et pour vous mettre à même de me juger avec connaissance de cause, faites-moi conduire dans un cachot, jusqu'à ce que des commissaires, que je prie M. le président de vouloir bien nommer, aient vérifié leur validité. S'ils sont faux, je mérite la mort.

Un des juges, qui, pendant mon interrogatoire, paraissait s'intéresser à moi, dit à demi-voix :

— Un coupable ne parlerait pas avec cette assurance.

Les traits de la figure de cet homme sont gravés dans mon cœur, et si j'ai le bonheur de le rencontrer, je l'embrasserai & je lui témoignerai ma reconnaissance avec bien du plaisir.

Un autre juge. De quelle section êtes-vous?

R. De celle de la halle au blé.

Un garde national, qui n'était pas du nombre des juges : Ah! ah! je suis aussi de cette section. Chez qui demeurez-vous?

R. Chez M. Teyssier, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le garde national. Je le connais; nous avons même fait des affaires ensemble, et je peux dire si ce certificat est de lui.

Il le regarda & dit :

— Messieurs, je certifie que c'est là signature du citoyen Teyssier.

Avec quel plaisir j'aurais sauté au cou de cet ange tutélaire! Mais j'avais des choses si importantes à traiter, qu'elles me détournèrent de ce devoir, et à peine eut-il achevé de parler, que je fis une exclamation qui rappela l'attention de mon côté, en disant :

— Eh! messieurs, d'après le témoignage de ce brave, qui prouve la fausseté d'une dénonciation qui pouvait me conduire à la mort, quelle idée pouvez-vous avoir de mon dénonciateur?

Le juge, qui paraissait s'intéresser à moi : C'est un gueux, et s'il était ici, on en ferait justice. Le connaissez-vous?

R. Non, monsieur; mais il doit être connu au Comité de surveillance de la commune, et j'avoue que si je le connaissais, je croirais rendre service au public en l'avertissant, par des affiches, de s'en méfier comme d'un chien enragé.

Un des juges. On voit que vous n'êtes pas un faiseur de journal & que vous n'avez pas fait de recrues. Mais vous ne parlez pas des propos aristocrates que vous avez tenus au Palais-Royal, chez des libraires.

R. Pourquoi pas? Je n'ai pas craint d'avouer ce que j'ai écrit; je craindrai encore moins d'avouer ce que j'ai dit &, même pensé. J'ai tou-

jours conseillé l'obéissance aux lois & j'ai prêché d'exemple. J'avoue en même temps que j'ai profité de la permission que me donnait la Constitution, pour dire que je ne la jugeais pas parfaite, parce que je croyais m'apercevoir qu'elle nous plaçait tous dans une position fausse. Si c'est commettre un crime que d'avoir dit cela, la Constitution elle-même m'aurait tendu un piège, et cette permission qu'elle me donnait de faire connaître ses défauts ne serait plus qu'un guet-à-pens. J'ai dit aussi que presque tous les nobles de l'Assemblée constituante, qui se sont montrés si zélés patriotes, avaient beaucoup plus travaillé pour satisfaire leurs intérêts & leur ambition que pour la patrie, et quand tout Paris paraissait engoué de leur patriotisme, je disais : Ils vous trompent. Je m'en rapporte à vous, messieurs; l'événement a-t-il justifié l'idée que j'avais d'eux? J'ai souvent blâmé les manœuvres lâches & maladroites de certains personnages, qui ne voulaient que la Constitution, rien que la Constitution & toute la Constitution. Il y a longtemps que je prévoyais une grande catastrophe, résultat nécessaire de cette Constitution, révisée par des égoïstes qui, comme ceux dont j'ai déjà parlé, ne travaillaient que pour eux, et surtout du caractère des intrigants qui la défendaient. *Dissimulation, cupidité* & *pol-*

tronnerie étaient les attributs de ces charlatans. *Fanatisme*, *intrépidité* & *franchise* formaient le caractère de leurs ennemis. Il ne fallait pas de lunettes bien longues pour voir qui devait l'emporter.....

L'attention qu'on mettait à m'écouter, et à laquelle j'avoue que je ne m'attendais pas, m'encourageait ; j'allais faire le résumé de mille raisons qui me font préférer le régime Républicain à celui de la Constitution ; j'allais répéter ce que je disais tous les jours dans la boutique de M. Desenne, lorsque le concierge entra, tout effaré, pour avertir qu'un prisonnier se sauvait par une cheminée. Le président lui dit de faire tirer sur lui des coups de pistolet, ajoutant que, s'il s'échappait, le guichetier en répondait sur sa tête. C'était le malheureux Maussabré. On tira contre lui quelques coups de fusil, et le guichetier, voyant que ce moyen ne réussissait pas, alluma de la paille dans le foyer. La fumée le fit tomber à moitié étouffé ; il fut achevé devant la porte du guichet.

Je repris mon discours en disant :

— Personne, messieurs, n'a désiré plus que moi la réforme des abus. Voilà des brochures que j'ai composées avant & pendant la tenue des États généraux ; elles prouvent ce que je dis. J'ai

toujours pensé qu'on allait trop loin pour une Constitution, et pas assez pour une République. Je ne suis ni Jacobin, ni Feuillant; je n'aimais pas les principes des premiers, quoique bien plus conséquents & plus francs que ceux des seconds, que je détesterai, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils ne sont pas la cause de tous les maux que nous avons subis. Enfin, nous sommes débarrassés d'eux.

Un juge, d'un air impatienté : Vous nous dites toujours que vous n'êtes pas ça, ni ça ; qu'êtes-vous donc?

R. J'étais franc royaliste.

Il s'éleva un murmure général, qui fut miraculeusement apaisé par le juge, qui avait l'air de s'intéresser à moi. Il dit, mot pour mot :

— Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici; c'est pour en juger les résultats.

Les génies de Rousseau & de Voltaire réunis auraient-ils pu mieux dire?

A peine ces précieux mots furent-ils prononcés, que je m'écriai :

— Oui, messieurs, j'ai été franc royaliste; mais je n'ai jamais été payé pour l'être. J'étais royaliste, parce que je croyais qu'un gouvernement monarchique convenait à ma patrie; parce que

j'aimais le roi pour lui, et franchement. J'ai conservé ce sentiment dans mon cœur jusqu'au 10 août.

Le murmure qui s'éleva avait un son plus flatteur que l'autre, et pour entretenir jusqu'à la conclusion la bonne opinion qu'on avait de moi, j'ajoutai :

— Je n'ai jamais entendu parler de complots que par l'indignation publique. Toutes les fois que j'ai trouvé l'occasion de secourir un homme, je l'ai fait, sans lui demander quels étaient ses principes. Voilà des journaux, même patriotes, qui prouvent ce que j'ai l'honneur de vous dire.

Je leur montrai quelques journaux, dans lesquels il est parlé de moi favorablement.

Le sieur Gorsas, qui avait plus que personne à se plaindre du *Journal de la Cour & de la Ville*, n'aurait pas dit, s'il m'en avait cru le rédacteur, ce qu'il a mis dans le numéro 6 de son journal, le *Courrier des quatre-vingt-trois départements* :

« Le chevalier de Saint-Méard avait fourni quelques articles au *Journal de la Cour & de la Ville*, mais ces articles n'avaient pas le caractère d'une hideuse malignité. Le chevalier de Saint-Méard confesse franchement qu'il a été royaliste, parce qu'il a cru Louis XVI de

bonne foi. Saint-Méard n'était véritablement pas l'auteur des articles révoltants qu'on trouvait souvent dans ce journal, et il a prouvé, dans bien des circonstances, qu'il était capable de bons procédés & qu'il avait le cœur excellent. »

Je poursuivis : J'ai toujours été aimé des paysans de la terre dont j'étais seigneur, car, au moment où l'on brûlait les châteaux de mes voisins, je fus dans le mien à Saint-Méard ; les paysans vinrent en foule me témoigner le plaisir qu'ils avaient de me voir & plantèrent un mai dans ma cour. Je sais que ces détails doivent vous paraître bien minutieux, mais, messieurs, mettez-vous à ma place ; jugez si c'est le moment de tirer parti de toutes les vérités qui peuvent m'être avantageuses. Je puis assurer que pas un soldat du régiment d'infanterie du roi, dans lequel j'ai servi vingt-cinq ans, n'a eu à se plaindre de moi ; je peux même me glorifier d'être un des officiers qu'ils ont le plus chéri.

Un des juges me marcha sur le pied pour m'avertir apparemment que j'allais me compromettre. J'étais sûr du contraire, et je continuai :

— La dernière preuve qu'ils m'en ont donnée n'est pas équivoque, puisque, deux jours avant l'affaire de Nancy, moment où leur méfiance contre les officiers était à son comble, ils me nommèrent leur général & m'obligèrent de com-

mander l'armée qui se porta à Lunéville, pour délivrer trente cavaliers du régiment de Mestre-de-Camp, que les carabiniers avaient faits prisonniers, et pour leur enlever le général Malseigne.

Un des juges. Je verrai bien si vous avez servi au régiment du roi. Y avez-vous connu M. Moreau ?

R. Oui, monsieur; j'en ai même connu deux; l'un, très-grand, très-gros & très-raisonnable; l'autre, très-petit, très-maigre & très... (Je fis un mouvement avec la main pour désigner une tête légère).

Le même juge. C'est cela même; je vois que vous l'avez connu.

Nous en étions là, lorsqu'on ouvrit une des portes du guichet qui donne sur l'escalier, et je vis une escorte de trois hommes, qui conduisait M. Margue, ci-devant major, précédemment mon camarade au régiment du roi & mon compagnon de chambre à l'Abbaye. On le plaça, pour attendre que je fusse jugé, dans l'endroit où l'on m'avait mis, quand on me conduisit dans le guichet.

Je repris mon discours :

— Après la malheureuse affaire de Nancy, je suis venu à Paris, où je suis resté depuis cette époque. J'ai été arrêté dans mon appartement il

y a douze jours. Je m'attendais si peu à l'être, que je n'avais pas cessé de me montrer comme à mon ordinaire. On n'a pas mis les scellés chez moi, parce qu'on n'y a rien trouvé de suspect. Je n'ai jamais été inscrit sur la liste civile. Je n'ai signé aucune pétition. Je n'ai eu aucune correspondance répréhensible. Je ne suis pas sorti de France depuis l'époque de la révolution. Pendant mon séjour dans la capitale, j'ai vécu tranquille; je me suis livré à la gaîté de mon caractère, qui, d'accord avec mes principes, ne m'a jamais permis de me mêler sérieusement des affaires publiques, et encore moins de faire du mal à qui que ce soit. Voilà, messieurs, tout ce que je peux dire de ma conduite & de mes idées. La sincérité des aveux que je viens de faire doit vous convaincre que je ne suis pas un homme dangereux. C'est ce qui me fait espérer que vous voudrez bien m'accorder la liberté que je vous demande, et à laquelle je suis attaché par besoin & par principes.

Le Président, après avoir ôté son chapeau : Je ne vois rien qui doive faire suspecter monsieur; je lui accorde la liberté. Est-ce votre avis?

Tous les juges. — Oui, oui; c'est juste.

A peine ces mots divins furent-ils prononcés,

que tous ceux qui étaient dans le guichet m'embrassèrent. J'entendis au-dessus de moi applaudir & crier bravo. Je levai les yeux, et j'aperçus plusieurs têtes groupées contre les barreaux du soupirail du guichet, et comme elles avaient les yeux ouverts & mobiles, je compris que le bourdonnement sourd & inquiétant que j'avais entendu pendant mon interrogatoire venait de cet endroit.

Le président chargea trois personnes d'aller en députation annoncer au peuple le jugement qu'on venait de rendre. Pendant cette proclamation, je demandai à mes juges un résumé de ce qu'ils venaient de prononcer en ma faveur ; ils me le promirent. Le président me demanda pourquoi je ne portais pas la croix de Saint-Louis, qu'il savait que j'avais. Je lui répondis que mes camarades prisonniers m'avaient invité à l'ôter. Il me dit que l'Assemblée nationale, n'ayant pas défendu encore de la porter, on paraissait suspect en faisant le contraire.

Les trois députés rentrèrent & me firent mettre mon chapeau sur la tête ; ils me conduisirent hors du guichet. Aussitôt que je parus dans la rue, un d'eux s'écria :

— Chapeau bas, citoyens; voilà celui pour lequel vos juges demandent aide & secours.

Ces paroles prononcées, le pouvoir exécutif m'enleva, et placé au milieu de quatre torches, je fus embrassé par tous ceux qui m'entouraient. Tous les spectateurs crièrent : *Vive la Nation!* Ces honneurs, auxquels je fus très-sensible, me mirent sous la sauvegarde du peuple qui, en applaudissant, me laissa passer, suivi des trois députés que le président avait chargés de m'escorter jusques chez moi.

Un d'eux me dit qu'il était maçon & établi dans le faubourg Saint-Germain; l'autre, né à Bourges, était apprenti perruquier; le troisième, vêtu de l'uniforme de garde national, me dit qu'il était fédéré.

Chemin faisant, le maçon me demanda si j'avais peur.

— Pas plus que vous, lui répondis-je. Vous devez vous être aperçu que je n'ai pas été intimidé dans le guichet; je ne tremblerai pas dans la rue.

— Vous auriez tort d'avoir peur, dit-il, car actuellement vous êtes sacré pour le peuple, et si quelqu'un vous frappait, il périrait sur-le-champ. Je voyais bien que vous n'étiez pas une de ces chenilles de la liste civile; mais j'ai tremblé pour vous, quand vous avez dit que vous étiez officier du roi. Vous rappelez-vous que je vous ai marché sur le pied?

— Oui, mais j'ai cru que c'était un des juges.

— C'était parbleu bien moi; je croyais que vous alliez vous fourrer dans le haria, et j'aurais été fâché de vous voir mourir; vous vous en êtes bien tiré; j'en suis bien aise, parce que j'aime les gens qui ne boudent pas.

Arrivés dans la rue Saint-Benoît, nous montâmes dans un fiacre qui nous porta chez moi.

Le premier mouvement de mon hôte, de mon ami, fut, en me voyant, d'offrir son portefeuille à mes conducteurs; ils le refusèrent & lui dirent en propres termes :

— Nous ne faisons pas ce métier pour de l'argent. Voilà votre ami; il nous a promis un verre d'eau-de-vie; nous le boirons & retournerons à notre poste.

Ils me demandèrent une attestation, déclarant qu'ils m'avaient conduit chez moi sans accident. Je la leur donnai, en les priant de m'envoyer celle que mes juges m'avaient promise, ainsi que mes effets (1) que j'avais laissés à l'Abbaye.

(1) D'après la réclamation que j'en ai faite depuis, MM. Jourdeuil et Leclerc, administrateurs au département de surveillance, ont eu la complaisance de me promettre, par écrit, un ordre nécessaire pour la remise desdits effets; je ne l'ai pas encore reçu, non plus que mes effets; mais je dois croire que je ne perds rien pour attendre.

(Note composée plusieurs jours après le manuscrit).

Je les accompagnai jusques dans la rue, où je les embrassai de bien bon cœur. Le lendemain, un des commissaires m'apporta le certificat dont voici la copie :

« Nous, commissaires nommés par le peuple pour faire justice des traîtres, détenus dans la prison de l'Abbaye, avons fait comparaître devant nous, le 4 septembre courant, le citoyen Jourgniac Saint-Méard, ancien officier décoré, lequel a prouvé que les accusations portées contre lui étaient fausses, et qu'il n'était jamais entré dans aucun complot contre les patriotes ; nous l'avons fait proclamer innocent, en présence du peuple, qui a applaudi à la liberté que nous lui avons donnée. En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat, sur sa demande, et nous invitons tous les citoyens à lui accorder aide & secours. »

Signés : Poir... Ber...

A l'Abbaye, l'an 4e de la liberté et le 1er de l'égalité.

Après quelques heures de sommeil, je m'empressai de remplir les devoirs que l'amitié & la reconnaissance m'imposaient.

Je fis imprimer une lettre, par laquelle j'an-

nonçai mon heureuse délivrance à tous ceux que je savais avoir pris quelque part à mon malheur. Je fus le même jour me promener dans le jardin du citoyen Égalité, ci-devant duc d'Orléans; je vis plusieurs personnes se frotter les yeux, pour voir si c'était bien moi; j'en vis d'autres reculer d'effroi, comme si elles avaient vu un spectre. Je fus embrassé, même par ceux que je ne connaissais pas; enfin, ce fut un jour de fête pour moi. Mais ce qu'on m'a dit depuis, ce qu'on m'a écrit & ce que j'ai lu, m'a fait calculer combien l'effet de mon emprisonnement pouvait m'être défavorable dans l'esprit de ceux qui ne me connaissent pas, surtout dans un moment où l'on croit, où l'on condamne & où l'on exécute si précipitamment. J'ai cru qu'il m'importait de produire un contre-effet, j'ai fait connaître la vérité.

CHAPITRE V

A MES ENNEMIS.

J'avais promis, dans le tableau des événements terribles que je viens de retracer, exactitude & vérité; j'ai rempli ma promesse avec scrupule.

Je ne certifie pas que ce qu'on m'a dit au comité & au guichet, ainsi que mes réponses, soit rapporté mot pour mot, mais j'atteste que le sens des phrases est de la plus grande exactitude. On sera sans doute étonné que, dans un moment aussi critique, j'aie parlé avec autant de suite; mais l'étonnement cessera, quand on saura que j'avais appris par cœur ce que j'avais le projet de dire, et que j'avais même prié quatre de mes camarades d'infortune, entr'autres MM. de Brassac, de me faire répéter les moyens de défense que j'allais présenter. D'ailleurs, mon

parti était pris ; j'étais, pour ainsi dire, identifié avec l'idée de la mort ; je ne la craignais ni ne la voyais.

Les détails dans lesquels je suis entré prouvent sans doute que mon intention a été de n'en omettre aucun, parce qu'il n'en est point qui ne soit intéressant dans cette effrayante époque, dont les événements seront écrits en caractères de sang sur les pages de notre histoire. Ils fourniront sans doute à d'autres écrivains des réflexions sur les causes de ces scènes cruelles ; moi, je n'ai écrit que ce que m'ont inspiré la douleur & l'effroi.

Étranger à toute espèce d'intrigue, ennemi de ces ténébreux complots qui avilissent la dignité de l'homme, qui déshonorent le caractère français, dont la loyauté fut toujours l'heureux partage, j'étais entré pur dans cette terrible prison ; c'est ma franchise qui m'a sauvé.

Je sais cependant que la justice qu'on m'a rendue, dans un moment où elle pouvait être distribuée par le hasard, a donné de l'humeur à mes ennemis, dont ma douloureuse agonie n'a pu éteindre la haine. Je sais qu'au moment où je prononçais, dans la tribune de ma section, le serment prescrit à tous les citoyens, ils publiaient, dans un des cafés du palais de la Révolution, que je ne le prêterais jamais.

Eh! messieurs, messieurs, rappelez-vous que personne n'a vécu plus avant que moi dans la mort; rappelez-vous que, pendant trente-huit heures, les couteaux & les haches ont été levés sur moi. L'instant qui nous sépare de la vie a-t-il quelque chose d'aussi douloureux? Vous m'avez fait bien du mal; je vous le pardonne de bon cœur; mais je vous supplie, au nom de votre patriotisme, de me laisser terminer en paix le reste de ma résurrection.

Je conviendrai, si vous voulez, qu'un décret de l'Assemblée législative, en m'ôtant plus de la moitié de mon patrimoine, dont les miens & moi jouissions depuis très-long-temps, a pu me donner un peu d'humeur. Mettez-vous à ma place un instant, et dites-moi de bonne foi si vous auriez éprouvé ce déficit avec plaisir?

Au surplus, dans le moment où j'écris ces lignes, je suis réellement consolé, parce que j'ai réfléchi que la suppression des rentes seigneuriales est favorable à ceux de mes ci-devant tenanciers peu fortunés que j'ai toujours aimés, et qui ne me paient pas d'ingratitude, j'en suis persuadé. Amusez-vous de ma narration; je vous abandonne l'écrit & l'auteur, comme auteur; mais plus de noirceurs; elles produisent des effets trop funestes.

Ne croyez pas cependant que je vous demande

grâce. Fidèle observateur des lois pendant tout le cours de ma vie, je ne désobéirai pas à celles qu'a dictées la souveraineté nationale. J'ai toujours chéri ma patrie; je ne la déchirerai pas; je me joindrai à ceux qui veulent mettre fin à ses malheurs. Si vous voyez que je m'écarte de ces principes, dénoncez-moi, mais dites vrai, et surtout rappelez-vous que, si j'avais été coupable, on ne m'aurait pas arrêté dans mon appartement douze jours après le 10 août 1792. Si j'avais le projet de mal faire, je ne resterais pas à Paris, et si je faisais mal, je ne me mettrais pas en évidence; je me tairais.

A Paris, l'an 1er de la république, le 15 septembre 1792.

LAZARE, *ci-devant* JOURGNIAC SAINT-MÉARD.

Ne varietur.

Nous n'ajouterons que peu de mots à ce récit, quelque peu étranglé par l'émotion, et où l'amour de la vie pousse Jourgniac à d'étranges enthousiasmes. Il ne songe pas à discuter la compétence du tribunal qui l'acquitte ; il oublie les massacres & l'illégalité ; il est sourd aux cris des victimes ; il proclame, ou peu s'en faut, l'équité de cette Cour improvisée. Tout s'efface pour lui devant ces idées qui le dominent : la vie sauve & la liberté reconquise.

La leçon était rude. Jourgniac renonça aux petits vers & aux gaîtés de son caractère. Il passa vingt ans à se faire oublier. Nous le voyons reparaître comme publiciste en 1821. Il se fait alors solliciteur.

Si nous le suivons dans cette nouvelle carrière, moins accidentée que la précédente, c'est afin de rapprocher le royaliste du républicain, et de mettre dans tout son jour les tergiversations de cette curieuse individualité.

Jourgniac Saint-Méard

sous

LA RESTAURATION

En 1814, Jourgniac Saint-Méard salua de ses acclamations le retour des Bourbons, et après avoir attendu un temps moral, rédigea une pétition à M. le comte de Blacas, pour réclamer le grade de colonel qui lui était dû pour vingt-quatre années de services effectifs, sous les règnes de Louis XV & de Louis XVI.

On ne lui répondit pas; mais le ministre avait une excuse à faire valoir. Il apprenait à l'instant que Buonaparte — avec un u — venait de débarquer en France, arrivant de l'île d'Elbe.

« Cette nouvelle me chagrina, dit Jourgniac, mais ne m'étonna pas. A l'instant même, j'abandonnai toutes mes affaires particulières, pour ne m'occuper que des moyens de me rendre utile à mon roi. Je me rendis chez le lieutenant-général comte de Viomenil, et je m'engageai, par ma signature, en qualité de volontaire royal. Le lendemain, je passai la revue dans le château de Vincennes ; le surlendemain, je partis bien armé, ayant à mon côté le sabre de mon lieutenant des chasseurs, l'immortel Dessilles (1), pour me rendre au poste qu'on nous avait désigné... Le reste est inutile à dire. »

Le reste, c'est les Cent-Jours.

A la Restauration de 1815, Jourgniac reparaît à l'horizon. Il accable de pétitions les ministres & les bureaux. Le duc de Feltre & le maréchal de Gouvion Saint-Cyr restent muets. Jourgniac semble se résigner.

Après six ans d'un silence absolu, les bureaux de la guerre lui répondent — que ne se tenaient-ils tranquilles? — QU'ON NE PEUT RIEN LUI ACCORDER. Jourgniac regimbe sous l'aiguillon & pousse de telles clameurs qu'on s'en émeut au

(1) Si le ciel nous eût laissé ce jeune guerrier, dit Jourgniac, peut-être eût-il sauvé Louis XVI. — Voyez les *Mémoires* de Mme Roland.

ministère. Nonobstant le refus formel qu'on lui a adressé, on lui demande des renseignements précis sur sa carrière militaire, sur les persécutions qu'il a essuyées, et notamment un certificat de son écrou dans la prison de l'Abbaye.

Cet écrou, Jourgniac ne l'a pas ; Jourgniac le cherche & ne peut se le procurer. Conçoit-on cette raillerie de la destinée ? L'homme qui a tiré son malheur à soixante mille exemplaires, qui a fait cent éditions de son procès, qui a pris un million de lecteurs pour confidents de ses infortunes, est mis en demeure de prouver sa prison & son jugement. Il n'y peut arriver. Les registres de l'Abbaye ne remontent qu'à 1796, et tous les faits antérieurs reposent sur le souvenir & la tradition. Il affirme, et l'on doute ; il s'emporte, et l'on sourit ; il proteste, on ne l'écoute pas.

Tant d'événements se sont passés depuis : la Terreur & le Directoire, le Consulat & l'Empire, les Cent-Jours & la Restauration ; tant de tumultes, tant de batailles, tant de bouleversements, tant de luttes oratoires ! Jourgniac est poussé à bout ; il produit le *Moniteur* du 21 juillet 1795, dans lequel on rappelle ses traverses ; il fait plus, il ne craint pas d'adresser au marquis de Latour-Maubourg une copie léga-

lisée du certificat de civisme que lui délivrèrent les juges de l'Abbaye après sa libération.

Ce certificat éclaire les esprits; on va croire Jourgniac, mais sa cause est perdue. Est-il bien nécessaire de donner un brevet de colonel à un homme si bien vu des Sans-Culottes? Vainement, Jourgniac cherche à pallier l'effet produit par cet acte, en prouvant « par trois pièces authentiques » qu'il avait le désir « bien prononcé » d'aller rejoindre les émigrés de 1792 & l'armée des Vendéens. On ne croit plus à la pureté de ses principes. C'est un émigré du lendemain, et les gens du roi se montrent moins crédules que l'huissier Maillard.

Après avoir noirci une quantité suffisante de papier, on répond à Jourgniac par des fins de non-recevoir extrêmement polies, et on le met hors de cause, en l'aspergeant d'eau bénite de Cour.

Jourgniac insiste. On lui écrit alors un peu crûment, mais d'une manière intime, qu'il n'a que ce qu'il mérite, pour trois raisons que voici :

D'abord, parce qu'on le considère comme un officier parfaitement *inutile;*

Ensuite, parce qu'il est resté *les bras croisés* pendant que les autres agissaient;

Enfin, parce qu'il est *riche* & qu'il n'a besoin de rien.

Jourgniac fait alors gémir la presse ; il en appelle à ses concitoyens & particulièrement « à l'armée française, aux émigrés, aux Vendéens, aux volontaires royaux & à tous les royalistes. »

Il publie une brochure sous le titre suivant, que nous reproduisons dans toute son ampleur :

ORDRE DU JOUR

OU

SALMIGONDIS MINISTÉRIEL & BUREAUCRATIQUE

Pour servir de supplément et de consolation

A MON AGONIE DU 2 SEPTEMBRE 1792

PAR LE VÉTÉRAN-VALIDE

JOURGNIAC SAINT-MÉARD

A soixante-quinze ans, quand on n'a plus d'espoir,
La plainte est un opprobre et le rire un devoir.

A PARIS

Chez l'Auteur, qui en fait présent,

Et chez le libraire PETIT, qui le vend.

1821

On s'étonnera peut-être de voir une indignation si piquante & un emportement si bien rimé; mais Jourgniac, dans une sorte de préface, prie ses lecteurs d'excuser « la gaîté naturelle » qui le soutient dans ses innombrables adversités.

Chassez le naturel, il revient au galop, dit-il agréablement, et cela fait comprendre qu'on trouve à la fois ce livre :

Chez l'auteur, qui en fait présent,
Et chez le libraire Petit, qui le vend.

Ce factum est terrible, et nous voudrions en citer quelques passages; mais c'est une besogne assez rude que d'élaguer les superfluités de style du bon Jourgniac, qui se répète avec une singulière complaisance :

« Enfin, monsieur, dit-il à l'intendant militaire, je suis comme ce malheureux Gascon qui se trouvait toujours placé sous le parapluie imperméable des grâces & des récompenses, car je n'en ai reçu d'aucun genre, quoiqu'elles tombent comme la neige sur un grand nombre d'autres, avec une telle libéralité, que lorsqu'ils les reçoivent, ils en sont ébaubis, et même quelquefois étonnés d'être obligés d'y croire.

« Ce déficit, pour moi, vient peut-être de ma respiration, qui est trop courte pour demander, quand il faut le faire avec ténacité, ou bien de

ce qu'on a des raisons, *à l'ordre du jour*, pour ne pas m'écouter.

« Le résumé de tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire est :

« Qu'après avoir servi, pendant vingt-cinq ans, Leurs Majestés Louis XV & Louis XVI, dans leur régiment d'infanterie, qu'après avoir donné, depuis les premiers jours de la révolution, les preuves les plus positives, et qui ont produit leur effet, de mon attachement à la cause de Sa Majesté Louis XVIII et à celle de la légitimité, je n'ai obtenu ni grade, ni pension, ni décoration, ni place, ni gratification, ni retraite, ni demi-solde, pas même ce qui m'était dû par le meilleur & le plus malheureux des Rois!..... Cette *oubliance* provient sans doute d'une consigne mal entendue qu'on s'empressera, j'espère, de rectifier quand il en sera temps.

« Mon grade actuel, — soldat volontaire & royal, sous la remise, sans munitions.

« Ma résidence, — dans ma maison, vulgairement nommée *Hôtel de la Ruche*, située à Paris, cul-de-sac d'Argenteuil, chaussée d'Antin, 5. »

Comprend-on que l'intendant militaire ne réponde rien à cela? Aussi, est-ce avec une vive amertume que Jourgniac porte ses plaintes au ministre de la guerre...

« Vous sentirez facilement, Monseigneur, lui dit-il, que pour peu qu'on diffère l'accomplissement des promesses de Sa Majesté à ses anciens & fidèles sujets, il ne me restera que la triste ressource de méditer sur ce qui est écrit sur la porte de l'enfer :

Lasciate ogni speranza. »

Le marquis de Latour-Maubourg ne répond pas plus que l'intendant militaire. Jourgniac prend alors à partie les bureaux qui l'ont déclaré riche, inutile & insouciant. Nous allons voir sa façon de les mettre au pied du mur :

— Inutile ! s'écrie-t-il... Mais, en 1773, mes deux cents camarades du régiment d'infanterie du roi me nommèrent ordonnateur de leurs fêtes champêtres... J'ose dire que j'en ai rempli les fonctions à la satisfaction des amateurs, et même à celle de Son Altesse Royale Monsieur, aujourd'hui notre bon roi, lors de son passage à Nancy, en 1782.

Et en post-criptum :

« Les fêtes que je donnais en plein air servent encore aujourd'hui de modèle à celles qu'on donne dans les Champs-Élysées de Paris, à la différence qu'ici c'est toujours la même répéti-

tion depuis quinze à seize ans, tandis qu'avec moi ce n'était jamais la même chose. »

Attrape!

Cette épigramme réussie ne satisfait pas le ressentiment de Jourgniac. Il continue :

— INUTILE!... Mais la loge Saint-Louis, à l'Orient du régiment du roi, et celle d'Adoption me nommèrent à la fois *leur trésorier, l'ordonnateur des fêtes Maçonniques, et leur Frère terrible*... (1).

INUTILE!... Mais j'ai dirigé les apprêts incommensurables d'un repas de *deux mille huit cents couverts*, *servi sur une seule table*, *dont la longueur s'étendait à perte de vue*, à Caen, sur le cours la Reine, le 24 juin 1780, repas dégusté par mon régiment & nos bons amis du régiment d'Auvergne!...

Voilà une affaire vidée, et j'en ai dit assez, ajoute Jourgniac, pour me justifier de cette première accusation. Passons aux BRAS CROISÉS.

Jourgniac n'est pas moins victorieux dans cette seconde argumentation que dans la première. Il raconte l'incendie de Nancy, dont

(1) Qu'est-ce que cela peut être?

nous avons déjà parlé, et constate qu'il en a eu les mains quelque peu grillées.

— Avais-je les BRAS CROISÉS, continue-t-il, le 22 août 1784, lorsque je fus chargé, par les officiers du régiment du roi, de présider seul le combat à outrance du baron de V...., officier de ce corps, contre SEIZE de ses camarades? Cet intrépide officier blessa ses deux premiers adversaires & tua le troisième, le marquis de Bouillé, qui tomba mort dans mes bras. Je profitai de ce fâcheux événement pour suspendre ce combat inégal & le terminer à la satisfaction de toutes les parties intéressées (1).

L'éloquence de Jourgniac nous entraînerait trop loin. Il établit que le 16 août 1790, il apaisa la révolte du régiment suisse de Château-Vieux; — que le 27 août 1790, il garda la ville de Lunéville d'un pillage nocturne, projeté par une foule de bandits, qui suivaient l'armée qui l'avait nommé général malgré lui; — qu'en 1792, il parvint à sauver quantité de proscrits & de suspects, entr'autres le comte & le chevalier de Murat, M. Bertrand, M. Marsolier de Vivetières, M. Fortia de Piles & le marquis de Champcenetz, qui malheureusement se laissa reprendre.

(1) Exceptons-en toutefois le marquis de Bouillé.

Voilà qui nous réconcilie avec Jourgniac ; et quoique nous n'ayons que sa parole pour garant de ces belles actions, elles nous touchent plus que ses repas de deux mille couverts & l'ordonnance de ses fêtes champêtres. Toutefois, nous le soupçonnons d'exagération, lorsqu'il affirme que les patriotes voulurent se venger de ce qu'il leur enlevait leurs victimes :

« Je ne sais qui se mit à mes trousses, dit-il, mais on me fit assassiner deux fois, l'une rue Baillif, l'autre sur le Pont-au-Change. »

Jourgniac ne s'en porta que mieux ; son premier assassin fut tué par un gendarme, et le second fut mis au violon pour vingt-quatre heures. C'était un temps d'indulgence, nous voulons bien le croire, mais il faut reconnaître qu'on avait assassiné notre héros avec beaucoup de modération.

Ici se place une anecdote peu connue, quoiqu'elle ait figuré dans le nouveau Dictionnaire français de 1810, article *Présence d'esprit*. Nous la rapporterons *in extenso*, car elle est toute à la gloire de Saint-Méard, qui se tira d'un pas difficile par une heureuse vivacité.

— Je n'avais pas les BRAS CROISÉS, dit-il, en 1793, lorsque je me préservai d'une arrestation,



et par suite, de la mort réservée aux personnes dont on se débarrassait sur-le-champ en les accusant de modérantisme, par un bon soufflet que j'appliquai sur la joue de mon dénonciateur.

Voici comment un des journaux imprimés *in illo tempore* raconte les circonstances de ce petit démêlé, qui n'eut d'autre suite fâcheuse qu'une enflure de joue :

« Le citoyen Jourgniac Saint-Méard, très-connu par son *Agonie de trente-huit heures*, se trouva hier de garde avec le citoyen S..., dont les principes révolutionnaires sont si chauds & si purs, qu'on le nomme le Marat de la section de la Halle-au-Blé... Vers dix heures du soir, tout le poste étant rassemblé dans le corps-de-garde, les membres du comité de surveillance, le citoyen Billecoq à leur tête, y sont entrés pour demander au citoyen Frost, capitaine du poste, s'il y avait quelque chose de nouveau. Sur sa réponse que tout allait bien, le second Marat s'est levé furieux, en s'écriant :

« — Tout va mal, car nous avons parmi nous
« un homme suspect; je demande qu'il soit ar-
« rêté sur le champ; c'est un nommé Saint-
« Méard, que je dénonce comme modéré... »

« A peine ces mots ont-ils été prononcés, que le citoyen Saint-Méard, qui se trouvait placé

derrière l'orateur, lui a appliqué un soufflet à tour de bras, en lui disant :

« — Hé! camarade, tu ne dénonceras pas ce-
« lui-là comme modéré. »

« — Ho! ho! je ne m'attendais pas à celui-là,
« a-t-il répondu. »

« Et lorsqu'il s'est aperçu que les rieurs n'étaient pas de son côté, il a tendu la main au citoyen Saint-Méard, et lui a dit :

« — Allons, tu es un brave; je veux faire de
« toi mon frère & ami; allons boire la goutte
« ensemble. »

« Cette fraternité a débuté trop plaisamment pour être de longue durée. »

— Enfin, s'écrie Jourgniac, en terminant le second point de son discours, avais-je les BRAS CROISÉS, quand, le 29 septembre dernier, M. le baron de Palu du Parc me chargea de porter la santé du roi & de monseigneur le duc de Bordeaux? Je les avais au contraire bien tendus, en tenant un verre plein de vin de Bordeaux, que je bus avec le plus vif & le plus parfait plaisir...

Jourgniac pouvait finir plus heureusement. Il nous rappelle mal à propos les repas de corps qu'il compte presque pour des campagnes. Il passe au troisième chef d'accusation :

Riche!

Jourgniac élude & ne répond pas, ou s'il répond, ce n'est que par des récriminations & des accusations qu'il disperse. Il affirme accessoirement que la Révolution lui a enlevé la moitié de son revenu, dont il ne dit pas le chiffre, et qu'il peut se permettre difficilement, les jours de pluie et de rhume, le fiacre ou le cabriolet.

Après ce plaidoyer irrésistible, les ennemis de Saint-Méard sont voués à l'ignominie, les bureaux sont couverts d'opprobre. Malheureusement, il n'en résulte aucun changement dans la décision du ministre, et c'est en pure perte que tant d'arguments ont été dépensés.

Nous ne savons trop l'effet produit sur le lecteur par ces fragments de biographie, mais la figure de Jourgniac s'en dégage assez heureusement, au point de vue du courage & de l'honnêteté privée. Ce n'est pas un aigle; c'est un bon vivant, un agréable militaire. Son tort le plus grave est de vouloir jouer un rôle important. Au lieu de vivre tranquillement de ses rentes & de faire parade de son royalisme à huis-clos, il veut un brevet de colonel, et, pour l'obtenir, il fait l'enfant terrible.

Le revers de la médaille, c'est la lettre suivante & quelques-uns de ses passages, qui, rapprochés des discours de l'Abbaye, donnent à

Jourgniac une double face & des allures sournoises, qui très-certainement ne lui conviennent pas. En 1792, il se déclare fidèle patriote; voilà ce qu'il dit, en 1820, de sa conduite à cette époque :

— Si je n'ai pas émigré, c'est qu'une autorité, bien plus puissante que ma volonté, me retint à Paris, depuis l'époque de la funeste affaire de Nancy jusqu'au 10 août 1792... Il ne m'est pas permis de dire un mot de plus (PAR ÉCRIT) sur cet article...

Quoi! c'est en 1820 qu'un pouvoir occulte empêche Saint-Méard de proclamer les raisons qui l'ont retenu à Paris en 1793? Que n'ajoute-t-il, comme Arnal : J'avais pour cela les motifs les plus nobles... j'avais peur!

— A Paris, reprend-il, constamment en guerre ouverte avec les ennemis du roi, la plume d'une main & l'épée de l'autre, je les combattis corps à corps sans ménagement & sans lâcher prise...

Nous voilà bien loin de l'Abbaye & des paroles que Jourgniac, dans sa défense, consacrait au roi-martyr. Depuis saint Pierre, personne n'avait renié son maître de meilleure grâce...

— Enfin, dit Jourgniac, je ne me suis pas rendu aux armées royales de l'intérieur, — parce qu'une force invincible m'en a empêché...

Laquelle? Montrez-là, Jourgniac. Il ne suffit pas de nous dire, avec plus de lyrisme que de vérité, les énormités suivantes :

— Signalé comme suspect par les Jacobins, par la Bouche de fer, par les Cordeliers & par leurs innombrables journaux, je ne pouvais faire un pas, sans être arrêté & amené sous bonne & sûre garde. Le récit de « mon agonie de trente-huit heures » avait pénétré jusque dans les moindres chaumières; j'étais connu de toute la France, et, n'ayant pour protecteurs que les honnêtes gens... pouvais-je voyager?

Voilà de la belle & bonne calomnie. Les honnêtes gens n'ont jamais manqué. Jourgniac est ingrat & de mauvaise foi. Nous abandonnons volontiers à sa vindicte les juges de l'Abbaye, ces mêmes hommes qu'il traitait d'ANGES TUTÉLAIRES, et chez lesquels il trouvait réunis les génies de Voltaire & de Rousseau; mais affirmer que les honnêtes gens font défaut dans notre pays, sous quelque régime que ce soit, ce n'est pas seulement un mensonge, c'est une bêtise.

Jourgniac, du reste, a l'intuition des choses, et voilà comment il termine son livre :

— Si MM. les Plumitifs ont la patience de me lire, je ne doute pas qu'ils ne se croient autorisés à m'octroyer, non un brevet de l'universelle société des *Gobe-Mouches* (cette affaire me regarde), mais un de ces nouveaux diplômes de *Ganaches* qui ont tant de vogue aujourd'hui...

Si polis que nous soyons, Jourgniac ne l'aura pas tout à fait volé.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la publication de cet ORDRE DU JOUR, qui fut tiré à un nombre considérable d'exemplaires, ne produisit aucun bon effet dans les affaires de Saint-Méard.

Cet opuscule excita la curiosité & fit rechercher les exemplaires de *Mon agonie de trente-huit heures*, qu'on trouvait encore facilement sur les quais de Paris & dans les vieilles bibliothèques. Jourgniac, sollicité d'en faire une nouvelle édition, s'y refusa. Il sentait avec raison que cette brochure compromettante était la pierre d'achoppement qui l'arrêtait. Il faut se reporter à ces temps de réaction royaliste, pour comprendre l'horreur que pouvaient inspirer les hommes de Septembre. Bonaparte était un ogre; les soldats de la Loire s'appelaient brigands.

On proscrivait les régicides; on isolait les conventionnels. Les modérés de 93, les Girondins étaient des monstres, des figures sanglantes, dont l'éloignement adoucissait à peine l'aspect sinistre; les Républicains étaient des tigres. Que dire de Danton, de Marat & de Robespierre? Quels mots pouvait-on forger pour parler des forcenés qui, plus violents que ces maîtres farouches, avaient fait prendre un bain de sang à l'irritation populaire? On ne nommait pas ces gens-là; on les supposait à peine; on n'osait pas y penser. Et Jourgniac leur avait parlé; il avait subi leur juridiction; il avait accepté leur tribunal de verres & de bouteilles; il s'était bravement défendu devant eux; il les avait fait rire; il avait proclamé leur clémence & presque leur justice.

Jourgniac royaliste s'était perdu.

En 1822, il descendit dans l'arène pour la dernière fois, et voici à quel sujet :

Le ministère changea; les mécontents, dont le nombre était immense, cette légion, qui pensait que les opinions royalistes devaient se coter au grand livre, et qui murmurait dans les antichambres le mot célèbre : *Ingrat comme un Bourbon*, cette cohue de solliciteurs, évincés par

le marquis de Latour-Maubourg, revint à la charge & porta ses prétentions & ses ambitions aux pieds du duc de Bellune. Jourgniac fut un des plus âpres à la curée.

Il raconte ses nouvelles démarches dans une brochure d'apparence plus sérieuse que la précédente. Il l'intitule modestement PÉTITION, et prend pour épigraphe :

Avec les royalistes... toujours!

D'ailleurs, il affiche le même désintéressement littéraire. Son ouvrage se trouve chez l'auteur, « qui en fait présent, » et chez les libraires Petit, Hubert & Dentu, « qui le vendent au profit d'un père de famille. » Rien de mieux.

Jourgniac avait compris le tort que lui avait porté sa publication révolutionnaire. Mais, avec l'aveuglement de l'amour-propre, avec l'obstination d'un auteur, tiré à soixante mille exemplaires, il prétendit imposer aux ultras ses tolérances politiques sous la Terreur, et non content de défendre « son agonie, » il s'en fit un titre de gloire. Il la tire de l'oubli, il la cite, il la rappelle et lui donne la préférence sur ses états de service.

Son insuccès de 1820 ne saurait l'émouvoir ; il l'attribue à des commis subalternes ; il ne voit dans le silence qui l'a tant affligé qu'une « mysti-

fication des bureaux, » et il rentre dans la lice avec une confiance nouvelle.

Jourgniac, dans ses dernières pétitions, revient sur un point obscur qu'il a laissé jusque-là dans l'ombre. Comme on lui reproche de n'avoir pas émigré, il affirme qu'il a dû attendre, en 1793, l'heure du dévoûment *au poste que son souverain lui avait indiqué.* « De même, dit-il, sur une mine qui va éclater, le soldat attend, sans hésiter, l'instant de l'explosion. »

Voilà un beau mouvement oratoire, et Louis XVI n'est pas là pour le démentir.

Quant à la fameuse brochure sur l'Abbaye, Jourgniac prétend qu'il a voulu léguer à la postérité les leçons de l'expérience.

« J'ai voulu, dit-il, élever un *fanal d'effroi* pour ceux qui penseraient encore à aborder la carrière des révolutions. »

C'est d'un bon cœur, sans doute, mais Jourgniac pavoise son fanal, après coup, de couleurs étrangement sinistres.

« Quelle campagne, dit-il, fut jamais égale à celle où, durant trois éternels jours, entouré sans relâche d'assassins et d'assassinés, je ne pouvais faire un pas sans fouler un cadavre, sans sentir rejaillir sur moi le sang d'une victime; lorsque, placé dans une CAVERNE, appelée Tribu-

nal, je ne pouvais ouvrir les yeux sans apercevoir des hommes couverts de sang, en costume aussi épouvantable que leur figure, et que la sombre lueur des torches rendait encore plus effroyables! Tels étaient mes juges, mes gardes & ceux qui devaient me massacrer. »

Quoi! même le Provençal! même le juge bénévole qui lui marchait sur le pied! même l'ange tutélaire! Ah! Jourgniac, vous êtes un ingrat.

« Trente-huit heures de ces dangers, ajoute-t-il, peuvent compter pour vingt campagnes. »

Vingt, c'est beaucoup dire, et le ministre ne pensa pas comme le soldat. Il est vrai que notre solliciteur est de la maladresse la plus absurde. Il trouve ingénieux d'établir un rapprochement entre les Tueurs de l'Abbaye & monseigneur le duc de Bellune. Il lui rappelle qu'il parvint à s'en faire écouter, en réclamant d'eux, avec une vivacité gasconne, « le droit à la parole, qui ne lui avait jamais été si nécessaire. » — Et il répète au maréchal : « Veuillez également me conserver votre attention, qui ne m'est pas moins nécessaire aujourd'hui. »

Tout le plaidoyer de Jourgniac consiste à établir qu'en imprimant son opuscule & en vivant

tranquillement à Paris, il a bien mérité des Bourbons, au même titre que les émigrés & les partisans royalistes de l'armée de Condé. Il fait valoir la politesse avec laquelle il a parlé du Roi, sous la Terreur, sans flétrir son nom d'une épithète insultante. « Cela, dit-il, était puni de mort, *à moins* qu'on n'assommât immédiatement le coupable sur la place. »

Celà est bientôt dit, mais Jourgniac ne songe pas au démenti que lui donnent les faits mêmes & les cinquante-huit éditions de son procès, dont les journaux cordeliers & jacobins rendirent compte avec une impartialité bienveillante. Il y avait sans doute des clubistes exaltés, mais ils se gardaient d'assommer les gens avec aussi peu de cérémonie.

« D'ailleurs, s'écrie Jourgniac, la Vendée & l'émigration étaient partout où il y eut des périls à braver, partout où il y eut un soldat fidèle. L'armée du Roi, dissoute en 1792, se recréa *fictivement* dans Paris, en vue des dangers de Louis XVI ; le canon du 10 août valait celui de Nantes & de Savenay...

« Pourquoi donc me demander compte de l'inscription que je ne pus avoir ni sur le Rhin, ni sur la Loire, s'il est vrai *qu'un ordre impé-*

rieux nous retïnt à Paris, pour venir au secours du monarque qu'on voulait assassiner? »

Jourgniac ne s'est jamais aussi nettement expliqué. Il faut donc admettre qu'au moment où il protestait de son patriotisme à l'Abbaye, à l'époque où il faisait de petits vers pour le *Journal de la Cour et de la Ville*, entraîné par la gaîté de son caractère, il conspirait habilement & faisait partie d'une armée FICTIVE (!) qui protégeait le prisonnier du Temple.

Mais pourquoi des réticences à ce sujet, alors qu'on avait tout bénéfice à se glorifier d'un rôle pareil? Et si Jourgniac ne se vante pas, que devient la réputation de franchise qu'il a voulu se faire, et qu'il mérite à quelques égards? Car le vrai Jourgniac est celui de la Terreur; la question de l'Abbaye nous l'a montré sous son jour réel, tandis que sous la Restauration, c'est un fanfaron d'hypocrisie.

Chateaubriant appuya Jourgniac dans le *Conservateur*, et Jourgniac n'oublie pas de le dire. Il s'anime dans une vive péroraison & reproche au gouvernement de négliger les vieux chevaliers de Saint-Louis, qui portent cet ordre ostensiblement & sur le cœur, pour réserver ses faveurs

aux chevaliers nouveaux, qui arborent des bouts de ruban, représentant une lentille, un papillon, une queue de rat ou de petites cornes !

En fin de compte, Jourgniac revient à ses moutons & renouvelle sa demande d'un *brevet de colonel & de la solde de retraite qui lui était attachée*, avec rappel de trente-deux ans d'arrérages échus.

Cela devait faire un chiffre respectable, et l'insistance de Jourgniac se comprend. Mais il ne méritait pas, selon nous, la rude leçon qui vint détruire ses espérances.

Le duc de Bellune lui répondit que « les preuves de dévoûment qu'il avait données lui avaient sans doute acquis l'estime générale & la bienveillance du Roi, » mais qu'il était en dehors de la règle d'ordonnance des pensions de retraite, et qu'il devait s'adresser au ministre de la maison du Roi, le marquis de Lauriston.

Jourgniac suit ce conseil. M. de Lauriston lui répond ainsi :

Paris, le 19 août 1822.

« J'ai reçu, monsieur, la demande que vous avez formée, à l'effet d'obtenir une pension sur la

liste civile; je l'ai lue avec intérêt, mais je vous annonce à regret qu'il ne peut y être donné suite, parce que les fonds que le Roi a bien voulu consacrer en pensions de retraite sont entièrement épuisés, et que d'ailleurs votre réclamation a été précédée d'une immense quantité d'autres, sur lesquelles il ne peut être statué. »

Le ministre, etc., etc.

Jourgniac s'indigne, et il a raison. On ne refuse pas l'aumône à quelqu'un qui ne la demande pas. Le vieux militaire croit à un droit & le fait valoir; il poursuit la réclamation d'une dette qu'il dit SACRÉE; la liste civile lui répugne, et il proteste contre une interprétation qui le blesse, tout en affirmant son royalisme & sa fidélité sans tache.

Il persiste toutefois, mais sans succès.

Jourgniac survécut quelques années à cette déception, mais elle empoisonna le reste de sa vie. Ce brevet de colonel & ces trente-deux années de solde furent pour lui la terre promise où il ne devait pas entrer. Il n'en demeura pas moins l'ami du trône & de l'autel; mais, trahi par les siens, il lui en restait un peu d'amertume au cœur & aux lèvres...

« Ah! s'écriait-il, sous la Terreur, du moins, nous avions la consolation d'être torturés, dépouillés & tués par des patriotes! »

Je ne veux pas d'autre morale à ce petit livre.

G. R.

CORRESPONDANCE

—

Dans la préface de la seconde édition du « *Procès de Marie-Antoinette,* » nous avions écrit que nous ne pouvions accéder aux désirs de quelques lecteurs, qui nous demandaient le *Procès de Louis XVI* dans le même format. Il nous semblait que le *Moniteur* & plusieurs ouvrages historiques offraient, à cet égard, tous les renseignements désirables. Voici la lettre que nous avons reçue à ce sujet :

A Monsieur l'Éditeur de la Bibliothèque du PETIT-JOURNAL.

Monsieur,

Vous dites, dans la préface de votre nouvelle édition du *Procès de Marie-Antoinette,* qu'on vous a demandé également la publication du *Procès de Louis XVI;* mais que vous pensez ne pas devoir l'imprimer, parce que ce procès

se trouve, d'une manière très-complète, dans plusieurs ouvrages, et notamment dans le *Moniteur*.

Permettez-moi, monsieur, de ne pas partager votre avis. Voici pourquoi :

Le *Moniteur*, en effet, consacre de longues pages à ce mémorable procès. Mais sa lecture, dans ce journal, est très-fatigante, parce qu'il faut aller chercher de bond en bond la suite des séances qui contiennent, soit les divers rapports, soit les débats de cette affaire.

Les autres ouvrages qui ont *résumé* le *Procès de Louis XVI* sont forcément incomplets, et il n'y a guère que l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux qui puisse fournir un ensemble satisfaisant. Encore, l'inconvénient signalé pour le *Moniteur* subsiste-t-il, quoiqu'en moindre proportion.

Suivant moi, le *Procès de Louis XVI*, — réuni en un seul corps d'ouvrage, et comprenant, d'après les documents du temps, les rapports et les débats auxquels a donné lieu son jugement, — est encore à publier, et j'en comprendrais le plan suivant la note que j'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe.

Je crois qu'il y a là matière à une intéressante et fort utile publication, qui n'est pas encore dans le commerce, et qui est désirée par beaucoup de personnes.

Si l'on voulait d'ailleurs augmenter ce volume, il y aurait un grand nombre de notes à inscrire au bas des noms des membres de la Convention, que l'on trouve réunis tous pour cette solennelle circonstance, — et quelques-uns pour cette seule fois.

Dire avec concision ce qu'étaient tous ces députés, ce qu'ils devinrent, et ce qu'en fit la destinée, présenterait aux lecteurs un intérêt immense. Combien de choses émouvantes et quelle masse de curieux renseignements ne trouverait-t-on pas dans ce volume!

J'ai toujours cru que la position personnelle et les accidents de la vie privée, aussi bien que ceux de la vie poli-

tique, faisaient comprendre bien des choses dans la conduite des hommes.

Si vous pensiez comme moi, monsieur, je vous engagerais à entreprendre ce grand travail, et vous rendriez certainement service aux amateurs des études historiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble serviteur.

UN BIBLIOPHILE.

7 février 1866.

A cette lettre était jointe une note, très-intelligemment faite, nous indiquant une série d'ouvrages à consulter.

Nous nous rendons aux désirs exprimés par notre honorable correspondant, et nous croyons que nous remplirons ses vues au delà de ce qu'il espère, car nous avons devers nous des documents spéciaux, en partie inédits, et qui se rattachent au procès dont il parle. Le *Procès de Louis XVI* paraîtra dans le courant de l'année & formera un volume compact de trois à quatre cents pages. Nous en annoncerons la publication dans le *Petit Journal*.

Paris.—Imprimerie ALCAN-LÉVY, boul. de Clichy, 62.





